



RAPPORT FINANCIER

1ER SEMESTRE 2017



CRÉDIT FONCIER

SOMMAIRE

LOCINDUS AU 30 JUIN 2017	3
FAITS MARQUANTS.....	3
ANALYSE DE L'ACTIVITE	4
FINANCE ET TRESORERIE.....	6
ANALYSE DES RESULTATS	7
PERSPECTIVES 2017	8
ACTIONNARIAT	9
TABLEAU DE BORD DE L'ACTIONNAIRE	9
AGENDA DE L'ACTIONNAIRE	9
RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL.....	10
CAPITAL SOCIAL	10
ACTION LOCINDUS	12
GOVERNEMENT D'ENTREPRISE	15
ORGANES DE DIRECTION.....	15
ORGANES D'ADMINISTRATION	15
MESURE ET SURVEILLANCE DES RISQUES	19
ORGANISATION GENERALE ET EVOLUTION DU CONTROLE DES RISQUES	19
ETAT DES LIEUX DES PROCEDURES ET DES METHODES POUR LA GESTION DES RISQUES.....	22
RISQUES DE CREDIT ET DE CONTREPARTIE.....	23
RISQUES FINANCIERS	27
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 30 JUIN 2017	32
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE ..	71
RESPONSABLE DU DOCUMENT	73

Abréviations utilisées dans ce document

Md€ : milliards d'euros, M€ : millions d'euros, K€ : milliers d'euros

LOCINDUS AU 30 JUIN 2017

FAITS MARQUANTS

- La production de la société mise en force au 1^{er} semestre 2017 s'élève à 50,9 M€, en retrait de 19 % par rapport au 1^{er} semestre 2016 (62,5 M€).
- La production commerciale comprenant les contrats signés et les nouveaux engagements vis-à-vis de la clientèle s'établit à 86,9 M€, en retrait de 5 % par rapport au 1^{er} semestre 2016 (91,2 M€).
- Le produit net bancaire consolidé de 8,0 M€ est en hausse de 13 % par rapport au 1^{er} semestre 2016 (7,1 M€) en raison d'éléments non courants.
- Les charges d'exploitation du 1^{er} semestre 2017 sont stables.
- Le coût du risque au 30 juin 2017 reste marginal.
- Le résultat net consolidé au 30 juin 2017 s'élève à 3,2 M€, en hausse de 20 % par rapport au 1^{er} semestre 2016 (2,7 M€).

ANALYSE DE L'ACTIVITE

► PRODUCTION DU 1^{ER} SEMESTRE 2017

L'activité commerciale du 1^{er} semestre 2017 a permis la signature de onze nouveaux dossiers pour un montant de 50,9 M€ en baisse par rapport au 1^{er} semestre 2016 (62,5 M€ pour six dossiers). Cette nouvelle production correspond à :

- sept dossiers de crédit-bail pour un montant global de 28,9 M€ (à comparer à cinq dossiers de crédit-bail pour un montant de 59,0 M€ au 1^{er} semestre 2016) ;
- quatre prêts hypothécaires pour un montant global de 22,0 M€ (à comparer à un prêt d'un montant de 3,5 M€ au 1^{er} semestre 2016).

La production engagée d'un montant de 36,0 M€, portant à hauteur de 21,4 M€ sur des dossiers en attente de signature notariée et à hauteur de 14,6 M€ sur des dossiers faisant l'objet d'accords de Comité, est en hausse par rapport au 1^{er} semestre 2016 (28,7 M€).

► ENGAGEMENTS AU 30 JUIN 2017

(en M€)		30/06/2017 ^(*)	30/06/2016 ^(*)	31/12/2016 ^(*)
Crédit-bail Immobilier (CBI) et Location Longue Durée (LLD)	Bilan	481,6	471,3	474,2
	Hors bilan	15,2	29,0	21,0
	<i>Sous-Total</i>	496,8	500,3	495,2
Prêts hypothécaires	Bilan	199,0	182,5	214,4
	Hors bilan	12,9	18,9	19,6
	<i>Sous-Total</i>	211,9	201,4	234,0
Total		708,7	701,7	729,2

^(*) Encours Bilan, Hors-bilan et Immobilisations en cours

Les encours globaux de 709 M€ au 30 juin 2017 auprès de la clientèle sont relativement stables sur un an et en baisse de 3 % sur les six derniers mois :

- les engagements globaux de crédit-bail immobilier et de location longue durée restent stables depuis un an ;
- les encours de prêts hypothécaires globaux sont en baisse de 9,5 % par rapport au 31 décembre 2016. Ils progressent de 5 % par rapport au 30 juin 2016.

► LOCATION SIMPLE

Patrimoine de location simple au 30 juin 2017

Lieu	Destination	Nature Juridique	Surface	Taux d'occupation
MONTIGNY LE BRETONNEUX	Bureaux	Lots de copropriété	984 m ²	83 %
CESSON SEVIGNE	Ateliers	Bail à construction	773 m ²	100 %
SAINT AUBIN EN BRAYE	Bureaux / Ateliers	Pleine propriété	4 090 m ²	100 %
			5 847 m²	97 %

Au 30 juin 2017, la valeur nette comptable de ces trois actifs s'élève à 0,7 M€ pour une valeur d'expertise de 1,8 M€.

Le 22 mai 2017, la filiale SCRIBE BAIL LOGIS a signé un bail commercial qui s'est substitué au contrat de bail de location longue durée à échéance janvier 2018 avec un locataire qui n'avait pas souhaité devenir cessionnaire du contrat de crédit-bail.

FINANCE ET TRESORERIE

Locindus a poursuivi au cours du 1^{er} semestre 2017, en relation avec le Crédit Foncier, une gestion financière prudente. Elle correspond notamment au financement de la production nouvelle et à la gestion de la trésorerie.

▶ **LES LIGNES DE FINANCEMENT AUPRES DU CREDIT FONCIER**

Pour l'année 2017, Locindus bénéficie auprès du Crédit Foncier d'une autorisation de refinancement à hauteur de la production budgétée qui permet à Locindus d'adosser en taux et en liquidité l'ensemble des engagements accordés aux contreparties.

Au 30 juin 2017, l'encours de refinancement de Locindus auprès du Crédit Foncier s'élève à 398 M€ et correspond à l'adossement de 91 contrats.

Par ailleurs, Locindus bénéficie d'un refinancement affecté à un dossier spécifique (encours de 16,2 M€ au 30 juin 2017) auprès d'une autre entité du Groupe BPCE.

▶ **AUTORISATION DE DECOUVERT**

Le Comité de gestion de bilan du Crédit Foncier a accordé, pour 2017, une autorisation de découvert à hauteur de 15 M€.

Au cours du 1^{er} semestre 2017, aucune utilisation de ce découvert n'est intervenue.

▶ **PLACEMENTS DE TRESORERIE**

Locindus n'intervient plus sur les marchés financiers.

Au 30 juin 2017, Locindus ne dispose d'aucun placement auprès du Crédit Foncier.

ANALYSE DES RESULTATS

► RESULTAT CONSOLIDE

Le résultat net consolidé IFRS du 1^{er} semestre 2017 s'élève à 3,2 M€ en hausse de 20 % par rapport à celui du 1^{er} semestre 2016 (2,7 M€).

Il se décompose de la façon suivante :

(en M€)	1 ^{er} semestre 2017	1 ^{er} semestre 2016	Variation 2017/2016
Produit net bancaire (PNB)	8,0	7,1	+13 %
Charges générales	-2,7	-2,7	0 %
Résultat brut d'exploitation	5,3	4,3	+23%
Coût du risque	0,0	-0,1	na
Résultat d'exploitation	5,3	4,2	+26 %
Sociétés mises en équivalence	0,0	0,3	na
Impôt sur les sociétés	-2,1	-1,8	+17 %
Résultat net consolidé	3,2	2,7	+20 %

Le produit net bancaire (PNB) du 1^{er} semestre 2017 s'établit à 8,0 M€, en hausse de 13 %. Il correspond aux évolutions respectives suivantes :

- un produit net bancaire courant de l'activité crédit stable;
- un produit net bancaire non courant en forte hausse sous l'effet de divers facteurs. Pour mémoire, le produit net bancaire non courant au 30 juin 2016 était affecté d'une dépréciation d'actif de 0,6 M€.

Les charges générales sont stables par rapport à celles du 1^{er} semestre 2016.

Le coût du risque reste marginal.

► RESULTAT CONSOLIDE PAR SECTEUR D'ACTIVITE

Locindus et ses filiales SCRIBE recouvrent trois secteurs d'activité. Les évolutions par rapport au 30 juin 2016 sont les suivantes:

- activité dite de Location Financement (Crédit-bail immobilier et Location longue durée) : le PNB de cette activité s'établit à 4,8 M€ (6,0 M€ au 1^{er} semestre 2016) ;
- activité de prêts hypothécaires classiques : le PNB de cette activité s'élève à 2,7 M€ (1,3 M€ au 1^{er} semestre 2016) ;
- activité de location simple : l'activité se traduit par un PNB de 160 K€ (54 K€ au 1^{er} semestre 2016).

Aux PNB mentionnés ci-dessus se rajoutent au titre du 1^{er} semestre 2017 des produits non récurrents et non affectés de 0,4 M€. Ils sont affectés globalement de charges générales d'exploitation de 2,7 M€ et d'impôts sur les sociétés de 2,1 M€, non répartis par activité.

▶ ADEQUATION DES FONDS PROPRES

La société Locindus, comprise dans le périmètre de surveillance prudentiel au niveau de celui du Crédit Foncier, ne publie pas de ratio de solvabilité à ses propres bornes.

Les fonds propres s'établissent à 254,1 M€ au 30 juin 2017, en baisse par rapport au 31 décembre 2016 (257,7 M€) en raison de la distribution du dividende de 6,8 M€ en date du 8 juin 2017.

▶ DIVIDENDE

Le dividende versé au titre de l'exercice 2016 s'est élevé à 6 828 169,60 € correspondant à un dividende de 0,64 € par action. A titre d'information, le dividende versé au titre des trois derniers exercices s'élève à :

(en €)

Exercices	Dividende	Dividende par action
2016	6 828 169,60	0,64
2015	10 701 536,00	1,00
2014	10 704 010,00	1,00

PERSPECTIVES 2017

La société poursuivra son activité en synergie avec le Crédit Foncier, sa maison mère, en conciliant maîtrise des risques et des marges.

ACTIONNARIAT

TABLEAU DE BORD DE L'ACTIONNAIRE

CAPITAL ET RATIOS BOURSIERS (DERNIER COURS)			en €
	2015	2016	1 ^{er} semestre 2017
Capital	61 563 870	61 461 854	61 461 854
Nombre d'actions	10 706 760	10 689 018	10 689 018
Capitalisation boursière (fin de période)	182 871 461	196 677 931	203 839 573
Bénéfice net consolidé par action	0,71	0,64	0,30
PER Groupe (fin de période)	x 24,0	x 28,8	x 63,2
Multiple de fonds propres Groupe (P/BV) (fin de période - avant répartition)	0,70	0,76	0,80
DONNEES BOURSIERES			en €
	2015	2016	1 ^{er} semestre 2017
Cours fin de période	17,08	18,4	19,07
Cours le plus haut de la période	19,89	19,34	19,6
Cours le plus bas de la période	16,19	16,75	17,76
Cours moyen pondéré de la période	17,93	17,92	18,74

AGENDA DE L'ACTIONNAIRE

2017	
02 mars	Comité d'audit et des risques
07 mars	Conseil d'administration Communiqué de presse Résultats annuels 2016
31 mars	Rapport financier annuel
07 avril	Réunion d'analystes
10 mai	Comité d'audit et des risques
12 mai	Conseil d'administration Information financière trimestrielle (T1)
18 mai	Assemblée générale des actionnaires
25 juillet	Comité d'audit et des risques
27 juillet	Conseil d'administration Communiqué de presse Résultats semestriels 2017
30 août	Rapport financier semestriel
07 novembre	Comité d'audit et des risques
09 novembre	Conseil d'administration Information financière trimestrielle (T3)
14 décembre	Comité d'audit et des risques
19 décembre	Conseil d'administration

RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL

Locindus, établissement de crédit spécialisé, créé en 1968 et introduit en Bourse en 1970, a opté au cours de l'exercice 2014 pour le statut de société de financement en application des dispositions de l'ordonnance du 27 juin 2013 et de ses textes d'applications. L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) a prononcé le 21 octobre 2014 le retrait d'agrément de Locindus en tant qu'établissement de crédit spécialisé et, dans le même temps, son agrément en tant que société de financement. Son objet social consiste à financer des opérations de crédit-bail, de location simple ou tout autre prêt portant sur tous biens mobiliers et immobiliers.

Locindus est filiale à 74,68 % du Crédit Foncier et affilié au Groupe BPCE. La société Locindus est immatriculée à Paris : 642 041 768 RCS Paris – Code APE 652 A.

Depuis l'OPA réalisée par le Crédit Foncier de France en 2007, le siège social de Locindus se situe au 19, rue des Capucines 75001 - Paris, siège social du Crédit Foncier.

Les résolutions relatives à l'adaptation des statuts de la société Locindus induite par l'option pour le statut de société de financement et par les nouvelles règles en matière d'organisation de la gouvernance ont été approuvées par l'Assemblée générale du 21 mai 2015.

CAPITAL SOCIAL

► ÉVOLUTION DU CAPITAL

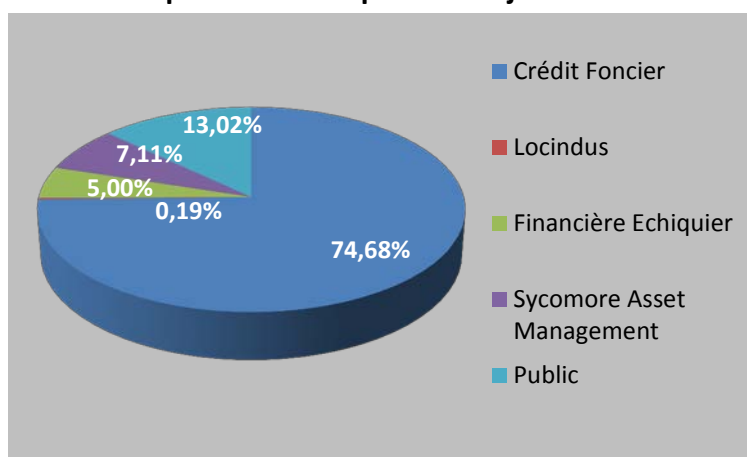
Au 30 juin 2017, le capital social s'élevait à 61 461 853,50 €, divisé en 10 689 018 actions de 5,75 € chacune.

► REPARTITION DU CAPITAL

	Au 31 décembre 2015		Au 31 décembre 2016		Au 30 juin 2017	
Actionnaires	Nombres d'actions	% du capital	Nombres d'actions	% du capital	Nombres d'actions	% du capital
Crédit Foncier	7 982 210	74,55 %	7 982 210	74,68 %	7 982 210	74,68 %
Financière de l'Échiquier ⁽¹⁾	538 184	5,03 %	536 000	5,01 %	534 500	5,00 %
Sycomore Asset Management ⁽¹⁾	720 103	6,73 %	744 435	6,96 %	760 435	7,11 %
Locindus	2 750	0,03 %	20 003	0,19 %	20 036	0,19 %
Public	1 463 513	13,67 %	1 406 370	13,16 %	1 391 837	13,02 %
TOTAL	10 706 760	100,00 %	10 689 018	100,00 %	10 689 018	100,00 %

(1) Informations communiquées par le gérant.

Répartition du capital au 30 juin 2017



Nombre d'actions composant le capital : **10 689 018**

Nombre de droits de vote théoriques : **10 668 982**

► DECLARATION DE FRANCHISEMENT DE SEUIL DU CAPITAL

Une disposition en matière de déclaration de franchissement de seuil, figurant dans les statuts de Locindus (article 10) prévoit que « *Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à acquérir ou céder, directement ou indirectement au sens de l'article L 237-7 de la loi du 24 juillet 1966, une fraction de 2 % du capital social, doit notifier à la société, dans un délai de quinze jours à compter de l'acquisition ou de la cession de cette ou ces fractions, le nombre total d'actions qu'elle possède. En cas de non-respect de l'obligation d'information prévue à l'alinéa précédent, et à la demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant 2 % du capital ou des droits de vote, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarées sont privées du droit de vote jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la régularisation de la notification.* »

Au 1^{er} semestre 2017, il n'y a eu aucune déclaration de franchissement de seuil qu'il soit statutaire (2 %) ou réglementaire (5 %).

► RACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS

Il est rappelé que l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 20 mai 2016 a autorisé la société à racheter ses propres actions dans une limite de 10 % de son capital social.

Dans le cadre du programme de rachat mis en œuvre par décision du Conseil d'administration du 27 juillet 2016, la Société a acheté jusqu'au 17 mai 2017, 20 036 de ses propres actions au prix moyen de 17,87 €.

L'Assemblée générale mixte du 18 mai 2017 a renouvelé à la Société pour une durée de dix-huit mois l'autorisation de racheter ses propres actions dans une limite de 10 % de son capital social, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables.

L'Assemblée générale mixte du 18 mai 2017 a aussi autorisé le Conseil d'administration à réduire le capital social de Locindus par annulation des actions détenues par la société. Cette autorisation est valable jusqu'à la date de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

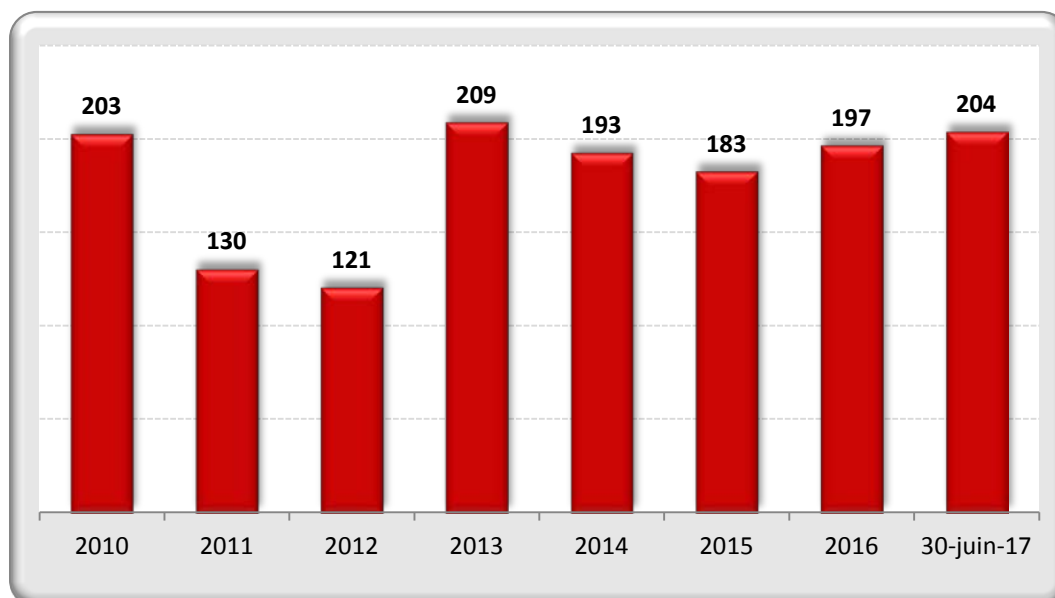
Le Conseil d'administration du 27 juillet 2017 a décidé de mettre en œuvre ces deux autorisations données par l'Assemblée générale du 18 mai 2017.

▶ OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS

Les plans des stocks options consentis en 2000 par la société ont été intégralement clos en 2007 et il n'existe pas d'autre plan.

Capitalisation boursière (dernier cours)

(en M€)



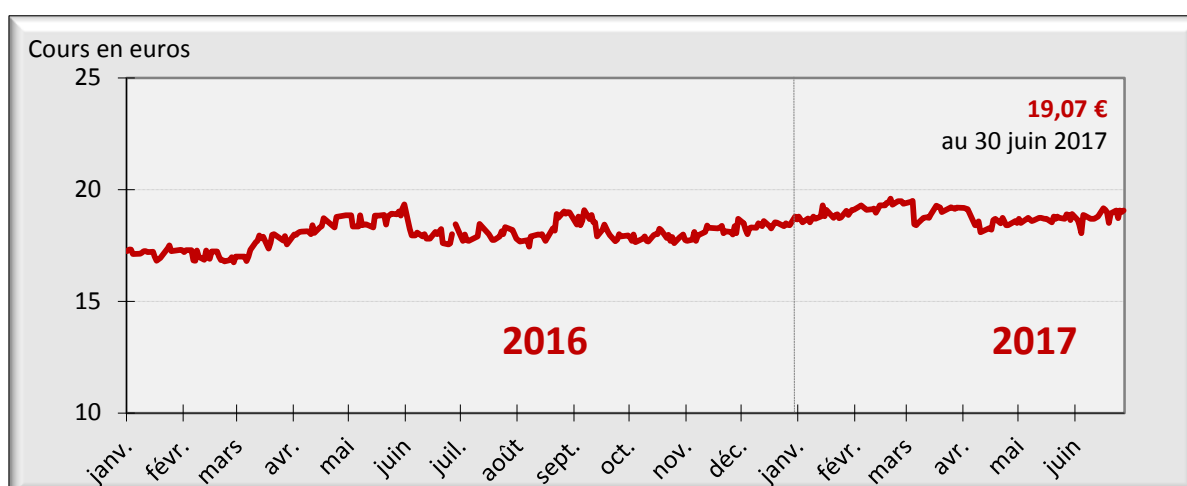
ACTION LOCINDUS

Locindus, société cotée par Euronext Paris - compartiment B - fait partie des indices CAC All Shares et CAC Financials.

Code Isin : FR0000121352

Mnémonique : LD

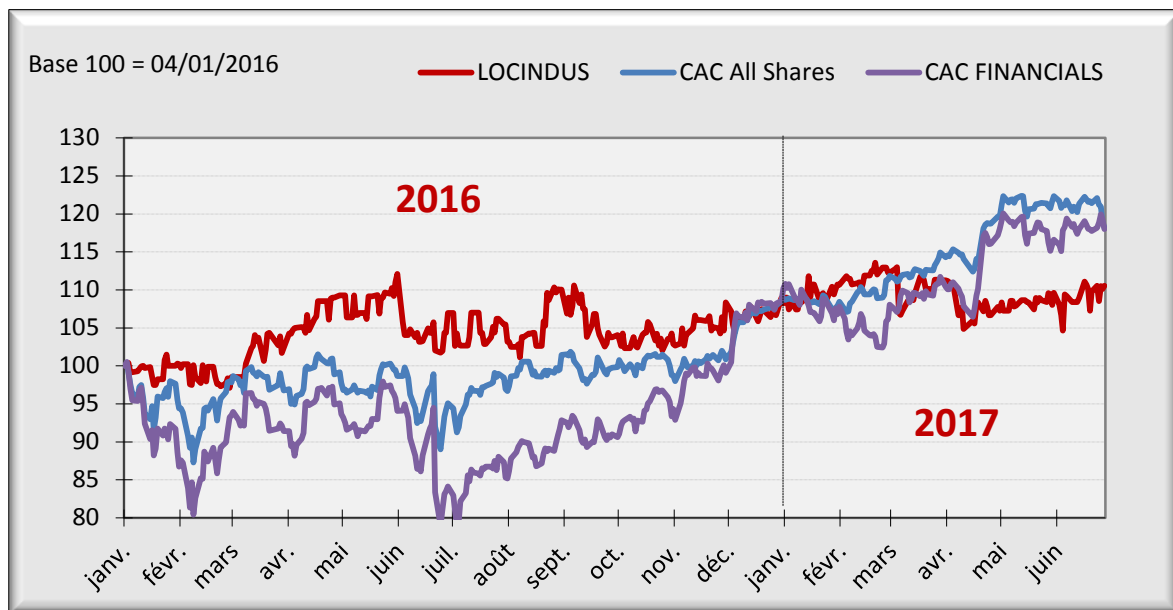
▶ COURS DE CLOTURE DE L'ACTION LOCINDUS



Source Bloomberg

Au 30 juin 2017, le cours de clôture de l'action Locindus s'est établi à 19,07 € représentant une capitalisation boursière de 203 839 573 €, un PER Groupe de 63,2 et un multiple de fonds propres Groupe de 0,80.

► ÉVOLUTION COMPAREE ENTRE LES COURS DE L'ACTION LOCINDUS ET DES INDICES DE REFERENCE



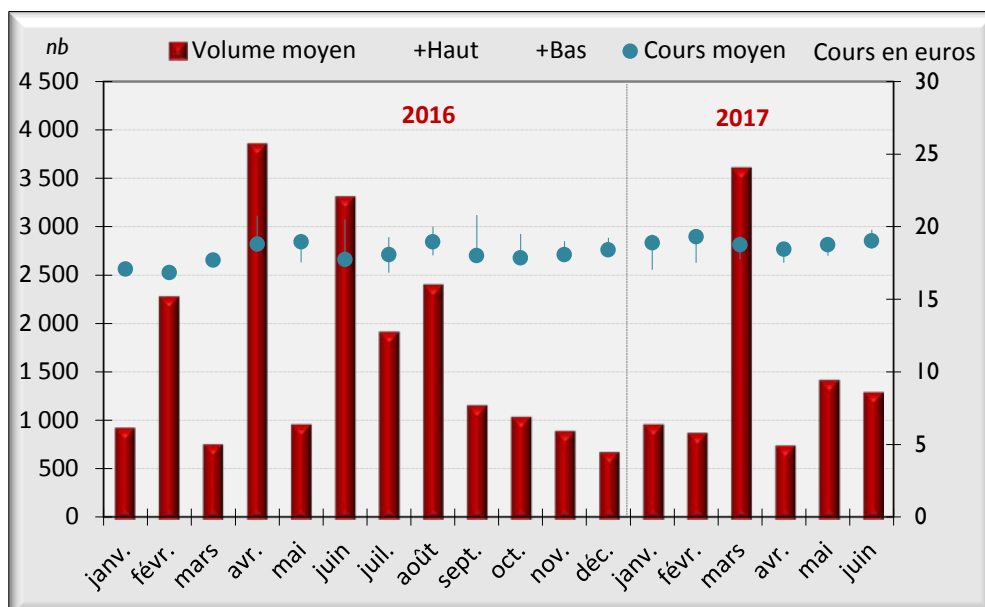
Source Bloomberg

L'évolution du cours de l'action Locindus n'appelle pas de commentaire particulier sur la période.

► LIQUIDITE QUOTIDIENNE DE L'ACTION (MOYENNES MENSUELLES)

	+ HAUT	+ BAS	Cours moyens mensuels pondérés	Volumes journaliers moyens échangés
J 2016	17,73	16,50	17,12	921
F	17,64	16,50	17,09	2275
M	18,16	16,75	17,59	752
A	18,80	17,50	18,28	3849
M	19,04	18,10	18,66	959
J	19,50	17,00	17,89	3304
Jt	18,50	17,50	17,99	1911
A	19,41	17,44	18,07	2396
S	19,12	17,40	18,37	1152
O	18,25	17,50	17,78	1032
N	18,39	17,54	17,98	887
D	18,69	17,77	18,25	669
MOYENNE ANNUELLE 2016			17,92	1 656
J 2017	19,29	18,41	18,83	956
F	19,6	18,79	19,18	868
M	19,49	17,89	18,78	3 601
A	19,19	18,05	18,42	740
M	18,9	18,15	18,61	1 414
J	19,16	17,76	18,61	1 288
MOYENNE SEMESTRIELLE 2017			18,74	1 458

Source Bloomberg



Source Bloomberg

Au cours du 1^{er} semestre 2017, 1 458 titres ont été échangés en moyenne journalière.

Au total sur la période du 1^{er} semestre 2017, 160 341 titres ont fait l'objet de transactions représentant 1,5 % du capital.

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

ORGANES DE DIRECTION

Composition de la Direction générale

- M. Philippe DUPIN, Directeur général
- M. Alain CAPDEBIELLE, Directeur général délégué

Mouvement au sein de la Direction générale du 1^{er} semestre 2017

Néant

ORGANES D'ADMINISTRATION

Composition du Conseil d'administration au 30 juin 2017

- M. Benoît CATEL, Président du Conseil d'administration
- M. Jean-Pierre WALBAUM, Administrateur indépendant
- Crédit Foncier, représenté par Mme Corinne DECAUX
- Mme Anne CORNET, Administrateur
- M. Antoine FAYET, Administrateur indépendant
- M. François THOMAZEAU, Censeur indépendant

Mouvement au sein du Conseil d'administration au cours du 1^{er} semestre 2017

Suite à la démission de Thierry DUFOUR en date du 7 mars 2017 de ses mandats d'Administrateur et de Président, sur recommandation du Comité des nominations, le Conseil d'administration du même jour a coopté Administrateur et nommé Président M. Benoît CATEL, Directeur général délégué du Crédit Foncier en charge du Pôle développement commercial.

L'Assemblée générale du 18 mai 2017 a ratifié la cooptation de M. Benoît CATEL.

M. Benoît CATEL assure la présidence du Comité des nominations.

Composition du Comité d'audit et des risques au 30 juin 2017

- M. Jean-Pierre WALBAUM, Président, Administrateur indépendant
- Mme Anne CORNET, Administrateur
- M. Antoine FAYET, Administrateur indépendant

Mouvement au sein du Comité d'audit et des risques au cours du 1^{er} semestre 2017

Néant

Composition du Comité des nominations au 30 juin 2017

- M. Benoît CATEL, Président
- M. Jean-Pierre WALBAUM, Administrateur indépendant

Activité du Conseil d'administration au cours du semestre écoulé

Le conseil a pris connaissance chaque trimestre de l'activité commerciale de la société et de ses filiales ainsi que des engagements bilan et hors bilan, de la situation des risques, de l'état de l'endettement et des financements disponibles de la Société.

Le Conseil d'administration lors de sa séance du 7 mars 2017 a examiné et arrêté les différents points suivants :

- Le Conseil a arrêté les comptes définitifs au 31 décembre 2016 et a déterminé le montant du dividende au titre de l'exercice 2016 proposé à l'Assemblée générale mixte annuelle.
- Le Conseil a examiné et arrêté les rapports et résolutions soumis à l'Assemblée générale mixte annuelle, et notamment le rapport de gestion du Conseil d'administration, le rapport du Président du Conseil d'administration sur le fonctionnement du Conseil d'administration et le contrôle interne et le projet du rapport établi en application des articles 258 à 264 de l'arrêté A 2014-11-03 sur le contrôle interne.
- Le Conseil a examiné le rapport établi en application de l'article L. 225-37-2 du Code de Commerce sur la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président, au Directeur général et au Directeur général délégué en raison de leur mandat.
- Le Conseil a pris connaissance du rapport présenté par le Président du Comité des nominations relatif à la mise en œuvre de la procédure d'évaluation du Conseil d'administration.
- Le Conseil a été informé du fait que le Comité des nominations avait fait le point sur la notion d'indépendance des membres du Conseil.
- Le Conseil a été informé de la démission à compter du 7 mars 2017 à l'issue du Comité des nominations de Thierry DUFOUR de son mandat d'administrateur et de sa fonction de Président du Conseil et de Président du Comité des nominations.
- Sur recommandation du Comité des nominations, le Conseil d'administration a coopté Administrateur et nommé Président Benoît CATEL, Directeur général délégué du Crédit Foncier en charge du Pôle développement commercial.
- Lors de cette séance, le Conseil a fait le point sur le programme de rachat d'actions en cours, dont la mise en œuvre a été décidée par le Conseil d'administration du 27 juillet 2016. La société procède aux déclarations des actions acquises en application des dispositions réglementaires. Ainsi, il a été indiqué au Conseil qu'à la date du 31 décembre 2016 et à celle du 24 février 2017, Locindus détenait 20 003 actions représentant 0,19 % du capital.
- Le Conseil a réexaminé la convention autorisée lors des exercices antérieurs et dont l'exercice a été poursuivi au cours de l'exercice, conformément à l'article L. 225-38 du Code de Commerce, et a décidé de maintenir l'autorisation donnée antérieurement.
- Le Conseil a pris acte de la répartition des jetons de présence au titre de l'année 2016.

- Le Conseil a pris connaissance du courrier de l'AMF du 23 février 2017 qui, dans le cadre de ses missions de contrôle et de surveillance de l'information diffusée dans le public, a vérifié la présentation des comptes consolidés dans le rapport financier annuel 2015 de la Société. Le Conseil a noté les différents points mentionnés et leur prise en compte pour l'établissement du rapport annuel 2016.
- Le Conseil a décidé de renouveler le mandat des commissaires aux comptes KPMG SA et de PWC pour une période de 6 ans, soit jusqu'à la clôture des comptes de l'exercice 2022.

Le Conseil du 12 mai 2017 a examiné l'activité de la société du premier trimestre et arrêté le rapport d'activité au 31 mars 2017.

- Il a également approuvé le rapport établi en application des articles 258 à 264 de l'arrêté A 2014-11-03 sur le contrôle interne, pris connaissance du rapport de l'expert-comptable indépendant sur la convention de gestion entre le Crédit Foncier et Locindus et a été informé sur le programme de rachat d'actions par Locindus.
- Dans le prolongement du point fait au Conseil du 7 mars 2017, le Conseil a pris connaissance de la réponse définitive apportée par la Société en concertation avec les Commissaires aux comptes au courrier de l'AMF relatif à la surveillance de l'information présentée dans le rapport annuel 2015.
- Le Conseil a été informé de la mise en œuvre effective par la Société de la décision de ne plus recourir à la notation des Agences en relation avec le remboursement du dernier emprunt obligataire le 20 septembre 2016, son statut de société de financement, le fait qu'elle ne fasse pas appel à des fonds remboursables du public et la fermeture des programmes d'émissions. Les démarches ont été engagées par la société auprès des agences Moody's et Standard and Poor's. Un communiqué de presse a été publié le 28 avril 2017 indiquant la décision de la société Locindus sur la non-sollicitation de la notation par les agences de notation Standard & Poor's et Moody's.

Lors de chacune de ces séances, le Conseil d'administration a pris connaissance des travaux et du rapport du Comité d'audit et des risques tenu préalablement.

Activité du Comité d'audit et des risques lors du 1^{er} semestre écoulé

Les principaux sujets traités lors du 1^{er} semestre 2017 ont été les suivants :

- examen des comptes aux 31 décembre 2016 et au 31 mars 2017 ;
- situation des risques de crédit et des risques financiers ;
- évolution des conditions de refinancement ;
- projet de rapport établi en application des articles 258 à 264 de l'arrêté A 2014 - 11-03 sur le contrôle interne ; présentation de la politique des risques de la société ;
- projet de rapport du Président du Conseil d'administration sur le fonctionnement du Conseil d'administration et le contrôle interne ;
- projet de rapport annuel 2016 ;
- point sur le programme de rachat d'action ;

- revue par l'AMF des comptes consolidés annuels 2015 de Locindus et réponse apportée par la Société ;
- rapport de l'expert-comptable sur la convention de gestion entre le Crédit Foncier et Locindus ;
- renouvellement du mandat des Commissaires aux comptes ;
- arrêt de la notation de la Société par les agences Moody's et Standard & Poor's.

Activité du Comité des nominations au cours du 1^{er} semestre écoulé

Le Comité des nominations s'est réuni le 7 mars 2017 afin d'examiner la qualification d'Administrateur indépendant et les résultats d'auto-évaluation du Conseil d'administration. Il a pris connaissance de la démission de Monsieur Thierry DUFOUR et a proposé au Conseil la nomination de Monsieur Benoît CATEL.

MESURE ET SURVEILLANCE DES RISQUES

Locindus, société détenue à 74,68 % par le Crédit Foncier de France, est gérée par sa maison mère aux termes d'une convention de prestation de services reconduite pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2013.

Le dispositif de contrôle interne et le système de mesure et de surveillance des risques de Locindus ont une dimension consolidée conformément aux prescriptions des articles 6 et 7 de l'arrêté du 3 novembre 2014.

Le système de contrôle interne de Locindus est articulé au sein du Crédit Foncier autour de différentes unités en charge des contrôles permanents et animées par la coordination des contrôles permanents, et de l'Inspection Générale en charge des contrôles périodiques.

Locindus relève directement du dispositif de maîtrise et surveillance des risques du groupe Crédit Foncier. La politique des risques du groupe Crédit Foncier constitue le cadre de référence en matière de sélection, de suivi, de surveillance et de pilotage des risques de Locindus. Elle structure le développement des activités de la société Locindus.

La société Locindus exerçant une activité de financement d'immobilier professionnel en crédit-bail, et aussi sous forme de prêt, ainsi qu'une activité accessoire de location simple, est potentiellement exposée aux risques suivants :

- le risque de contrepartie lié aux opérations de financement immobilier ;
- le risque de liquidité/refinancement : l'activité financière du groupe Locindus étant le crédit-bail immobilier et les prêts, ce risque découle de la politique menée en matière d'adossement en liquidité dans le cadre de la gestion Actif – Passif ;
- le risque de taux d'intérêt global découlant pour Locindus et ses filiales de la politique menée en matière d'adossement en taux des emplois aux ressources ;
- les risques opérationnels ;
- les risques de non-conformité.

Il est précisé que Locindus n'a pas d'activité pour compte propre et ne supporte donc pas directement de risque de marché sur les opérations courantes hors ALM.

La société dispose d'outils informatiques spécifiques adaptés à l'activité de financement en crédit-bail immobilier.

ORGANISATION GENERALE ET EVOLUTION DU CONTROLE DES RISQUES

Le Pôle Risques et Conformité du Crédit Foncier assure la prestation de service en matière de contrôle interne et de conformité pour Locindus. Il est composé de Directions en charge du suivi des risques de contreparties, des risques financiers, de la coordination des contrôles permanents et des risques opérationnels, de la conformité et de la Sécurité des Systèmes d'Information (SSI) et du Plan d'Urgence et de Poursuite d'Activité (PUPA). Le respect de la conformité au niveau de la société est assuré par la Directrice de la conformité du Crédit Foncier.

La Direction de la conformité inclut la sécurité financière en charge de la prévention et du traitement des risques de blanchiment, de financement du terrorisme et de fraudes, internes et externes.

Le Pôle Risques et Conformité du Crédit Foncier s'insère dans le dispositif risques du Groupe BPCE. Il est rattaché fonctionnellement à la Direction des Risques, Conformité et Contrôle Permanent de BPCE (DRCCP). Le Crédit Foncier s'appuie sur la charte des risques, de la conformité et des contrôles permanents Groupe BPCE, afin de tenir compte des évolutions réglementaires et de l'environnement bancaire européen. La charte précise notamment que l'organe délibérant et l'organe exécutif promeuvent la culture du risque de l'établissement à tous les niveaux de l'organisation, et que la filière risques coordonne la diffusion de la culture risque auprès de l'ensemble des collaborateurs, en coordination avec l'ensemble des autres filières. La société Locindus s'appuie sur le dispositif et l'organisation des filières mis en place par le Crédit Foncier.

L'organisation du contrôle des risques a été définie autour des grands domaines suivants :

a) **Mesure et Surveillance des risques de crédits**

S'agissant des risques de contrepartie, leur surveillance est assurée par la Direction des risques du groupe Crédit Foncier avec un suivi intégré dans le cadre du Comité exécutif des risques du Crédit Foncier.

b) **Mesure et Surveillance des risques financiers**

Le suivi des risques financiers de taux d'intérêt et de liquidité est exercé opérationnellement par le Pôle Finances du Crédit Foncier. Les décisions en la matière sont prises par les comités financiers et de gestion de bilan et de pilotage de la liquidité (CGBPL) de Locindus et validées par les mêmes comités du Crédit Foncier, sous contrôle de la Direction des risques.

Locindus applique le référentiel de gestion actif-passif du Groupe BPCE transposé à son périmètre par le Crédit Foncier dans le cadre de la charte financière. La société n'exerce pas d'activité de marché et n'est donc pas soumise au risque de marché. La Direction de la Gestion Financière du Crédit foncier assure le pilotage du bilan en matière de refinancement, de risque de taux et gère le risque de liquidité ainsi que le respect des limites. D'une manière générale, la société privilégie l'adossement des contrats produits. Elle ne présente pas d'expositions au risque de change.

c) **Mesure et Surveillance des risques opérationnels**

Les dispositifs de suivi des risques opérationnels, ainsi que les dispositifs relatifs au suivi des risques attachés aux systèmes d'information et à la mise en œuvre du plan d'urgence et de poursuite de l'activité de Locindus sont inclus dans ceux du Crédit Foncier.

d) **Mesure et Surveillance des risques de non-conformité :**

Locindus est soumis au dispositif d'analyse et de contrôle de la Direction de la conformité, en charge également de la déontologie, de la veille réglementaire et de la sécurité financière.

La Direction des risques assure la gestion, le suivi et le contrôle des risques au travers de plusieurs comités qu'elle organise et/ou auxquels elle participe. Le Comité exécutif des risques est le comité faîtière de l'ensemble du dispositif.

Il est présidé par le Directeur général du Crédit Foncier, et examine les principaux risques de crédits, financiers et opérationnels relatifs au groupe Crédit Foncier et à Locindus. Il a pour principales missions, sur une base sociale et consolidée :

- d'élaborer et mettre à jour la politique générale des risques ;
- d'assurer l'analyse et le suivi du profil général des risques de l'établissement sur la base des résultats de systèmes de notation, de mesure et d'évaluation des risques (scenarii de stress...) et des principales expositions ;
- de mesurer la qualité des engagements et du recouvrement sur la base d'états de synthèse ;
- de contrôler la bonne maîtrise des différentes procédures ou systèmes des risques ;
- de consolider le pilotage des risques : revue des ratios prudentiels, élaboration et analyse des stress scenarii et suivi des fonds propres, revue des risques opérationnels.

Plusieurs autres comités, auxquels le Pôle risques et conformité participe ou dont il assure le secrétariat, contribuent à la gestion et à la surveillance des risques ainsi qu'à leur gestion. Il s'agit notamment des :

- **Comité de contrôle interne**, présidé par le Directeur général du Crédit Foncier, réunit régulièrement les représentants des fonctions de contrôle pour veiller à la bonne organisation et la complétude des contrôles permanents des activités. Les conclusions de ses travaux sont périodiquement portées à la connaissance du Comité d'Audit et des Risques. Il assure également la fonction de Comité Volcker en application de la loi américaine dite « Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act » qui a ajouté une nouvelle Section 13 à la loi américaine Bank Holding Company Act de 1956 (la "BHC Act"), section 13, communément dénommée "Volcker Rule".
- **Comité national des engagements du Crédit Foncier**, présidé par un mandataire social du Crédit Foncier et qui décide des engagements les plus élevés ;
- **Comité des engagements de Locindus**, présidé par un mandataire social de Locindus, compétent pour décider de l'octroi de l'ensemble des dossiers, avec soumission au comité des engagements du Crédit Foncier en application du schéma délégataire. La Direction des risques du Crédit Foncier assiste à ce comité et dispose d'un droit d'appel ;
- **Comité national des affaires sensibles du Crédit Foncier** qui assure le suivi et statue sur les risques de montants significatifs ;
- **Comité contentieux des affaires sensibles du Crédit Foncier** qui assure le suivi et statue sur les risques de montants moindres ;
- **Comité financier et Comité de gestion de bilan et de pilotage de la liquidité du Crédit Foncier**, présidés par un mandataire social du Crédit Foncier ;
- **Comité financier et Comité de gestion de bilan et de pilotage de la liquidité de Locindus**, présidés par un mandataire social.

ETAT DES LIEUX DES PROCEDURES ET DES METHODES POUR LA GESTION DES RISQUES

Les décisions d'engagement de crédit par Locindus s'inscrivent dans le schéma délégataire du Crédit Foncier précisant l'autonomie décisionnelle de chaque entité au sein de l'organisation commerciale. Ce dernier prévoit des niveaux de délégation fixant des montants autorisables par niveau de risque, appréciés au travers de la notation des prêts.

Les Comités d'engagements ont pour rôle d'autoriser les engagements du groupe Crédit Foncier et de ses filiales dans le cadre des limites qui leur ont été fixées. Ils décident des prises de risques de crédit sur une contrepartie ou un groupe de contreparties conformément au schéma délégataire de l'établissement, des limites de l'entité et de la politique des risques en vigueur.

- **Dispositif de délégations et encadrement des risques**

Le système de limites comprend plusieurs niveaux : seuils de limites individuelles et sectorielles.

Limites individuelles

Les entités du Groupe BPCE doivent respecter, à leur niveau, des limites concernant leurs opérations, déterminant des règles de dispersion des risques dans les portefeuilles et dans le cadre des limites réglementaires liées au contrôle des grands risques.

Validées par le Comité exécutif des risques du Crédit Foncier, ces limites individuelles - instruites et proposées par la Direction des risques - font l'objet d'une actualisation, d'un contrôle, d'un suivi et de *reportings* à l'initiative de la Direction des risques.

Limites sectorielles

Le Crédit Foncier, en fonction de ses analyses de risques et études de sinistralité, a défini des limites sur des secteurs ciblés. Locindus s'aligne sur les limites définies par le Crédit Foncier.

Ces limites sont suivies et présentées trimestriellement au Comité exécutif des risques du Crédit Foncier.

- **Dispositif d'appréciation de la solvabilité**

Les outils d'analyse des dossiers de crédit sont organisés autour de deux dispositifs :

- le dispositif de contre-analyse ;
- le dispositif de notation et de renotation.

- **Dispositif de contre-analyse**

Au regard du schéma délégataire, l'ensemble des dossiers présentés au Comité métier Locindus et au Comité national d'engagement (CNE), font l'objet d'une contre-analyse systématique effectuée par la Direction des risques (DRI). Les modalités d'application sont décrites dans une procédure interne.

- **Dispositif de notation et de renotation**

La notation sert à l'évaluation de la solvabilité des Tiers personnes physiques et/ou morales et de l'opération dans le cas des Financements Spécialisés Immobiliers (FSI).

La solvabilité des Tiers personnes physiques et/ou morales et de l'opération fait l'objet d'une notation lors de l'octroi du dossier puis de manière régulière en fonction de la typologie de dossiers.

Locindus utilise pour la notation à l'octroi des modèles communs au Groupe BPCE.

Conformément au référentiel de Risque de Crédit BPCE, une seule entité du groupe BPCE note une contrepartie, les autres établissements héritant de cette dernière.

Locindus peut être amenée à financer des acteurs publics, lesquels sont notés dans l'outil de notation développé par le Groupe BPCE.

- **Dispositif de surveillance des risques**

Le dispositif de surveillance des risques s'appuie sur la *Watch List* du groupe Crédit Foncier. La *Watch List* est revue trimestriellement. Elle rassemble les contreparties devant faire l'objet d'une attention particulière en raison du risque potentiellement élevé qu'elles représentent. La *Watch List* porte sur des encours sains ou douteux, mais non gérés en Contentieux. Le placement sur la *Watch List* n'entraîne ni la suspension automatique des lignes de crédit ni le déclassement en douteux de la contrepartie.

De plus, les dossiers en difficulté sont revus de manière plus fréquente dans les Comités *Watch List* et métier des affaires sensibles.

Enfin, les dossiers au contentieux sont examinés également de manière trimestrielle, dans le cadre d'une revue spécifique.

RISQUES DE CREDIT ET DE CONTREPARTIE

► VUE SYNTHETIQUE DU PORTEFEUILLE AU 30 JUIN 2017

(en k€)	Montage	Nombre de dossiers	Risque brut	Provisions	Déduction liée au CBI	Garanties	Risque Net	Montant pondéré	% du risque brut
Engagement	CBI	4	15 202	0	7 601	0	7 601	7 601	2%
Engagement	HYPO	4	12 887	0	0	0	12 887	12 887	2%
Total Engagement		8	28 089	0	7 601	0	20 488	20 488	4%
Encours	CBI	170	430 543	17	215 263	5 554	209 709	209 709	66%
Encours	HYPO	61	198 965	0	0	0	198 965	198 965	30%
Total Encours		231	629 508	17	215 263	5 554	408 674	408 674	96%
Terminé	CBI	3	98	7	45	0	45	45	0%
Total Terminé		3	98	7	45	0	45	45	0%
TOTAL		242	657 695	24	222 909	5 554	429 208	429 208	100%

Source : données de gestion, notamment du système de gestion Cassiopae.

Les encours de gestion ne comprennent pas les avances preneurs (50 M€ à fin juin 2017).

Les encours correspondent à la phase exploitation. Les engagements correspondent à la phase engagement et réalisation (y compris donc la phase chantier).

Le risque brut figurant dans tous les tableaux correspond aux montants. Le risque net correspond au risque brut déduction faite des garanties existantes et des éventuelles provisions.

A l'issue du 1^{er} semestre 2017, le portefeuille global de Locindus représente un montant de 658 M€ de crédits contre 689 M€ en décembre 2016. La part « engagements » du risque brut (28 M€) s'élève à fin juin à 4 % contre 13 % (88 M€) à fin décembre 2016.

La répartition entre crédit-bail et montage hypothécaire (respectivement 68 % et 32 %) sur les encours globaux évolue légèrement en faveur du crédit-bail sur le risque brut (fin 2016 leurs proportions se situaient à 65 % et 35 %).

► **REPARTITION DES PLUS GRANDS RISQUES**

Les 25 premiers groupes représentent 59,4 % du risque brut, proportion en légère baisse par rapport à décembre 2016 (60,6 %).

► **REPARTITION DES RISQUES SUIVANT LA COTATION BANQUE DE FRANCE**

La ventilation des risques bruts et des risques nets en fonction de la note Banque de France du crédit-preneur fait apparaître les cotations 3 et 4 (favorable) comme respectivement les 6^è et 3^è les plus représentées au sein du portefeuille. Elles représentent 12,4 % des risques bruts, en baisse par rapport à décembre 2016 (15,8 %).

Pour 62,4 % du risque brut (versus 60,9 % en décembre 2016), la cotation Banque de France du crédit-preneur n'est pas représentative compte-tenu des caractéristiques des clients (X0, K0 ou inconnue).

La cotation 0 (aucune information comptable) représente quant à elle 57,5 % des risques bruts, proportion en hausse par rapport à décembre 2016 (43,0 %).

► **REPARTITION DES RISQUES SUIVANT LA NOTATION BALE II**

Au 30 juin 2017, sur la base des dernières renotations effectuées du portefeuille (78 %) et en tenant compte des notations précédentes pour le complément, le taux de notation du portefeuille global s'établit à 90 %.

Les notations TRR (note Tiers Référentiel Risque BPCE) ont été ventilées selon l'échelle de référence définie par BPCE. Elles portent sur un volume de 29 M€ (vs 33 M€ au 31 décembre 2016) et se retrouvent principalement en « Favorable ».

► REPARTITION DES RISQUES PAR FAMILLE D'ACTIVITES

Les deux principaux secteurs financés par LOCINDUS sont l'**Immobilier** (486 M€, soit 73,8 % du risque brut), en juin 2017 (vs 75,1 % en décembre 2016), et le secteur du **Tourisme/Hôtels/Restaurants** (6,0 % pour 40 M€). Soit une part de **79,8 %** du total pour ces deux secteurs.

Les secteurs de la **Grande Distribution** et des **Sociétés de gestion** sont également représentés avec respectivement 3,6 % et 3,0 % du risque brut total.

Activité (en k€)	Nbre de dossiers	Risque Brut	Provisions	Déduction liée au CBI	Garanties	Risque Net	Montant pondéré	% Risque brut
Immobilier	176	485 561	7	169 698	1 691	314 165	314 165	73,8%
Tourisme / Hôtels / Restaurants	11	39 590	0	17 444	0	22 145	22 145	6,0%
Grande distribution	6	23 783	0	9 874	0	13 908	13 908	3,6%
Société de gestion	6	19 497	0	296	0	19 201	19 201	3,0%
Holding	8	17 477	0	2 074	0	15 403	15 403	2,7%
Services aux entreprises	8	13 279	0	6 640	2 608	4 032	4 032	2,0%
Services Médicaux	2	13 050	17	6 517	0	6 517	6 517	2,0%
Société de location	1	9 909	0	0	0	9 909	9 909	1,5%
Société d'investissements Immobiliers	3	8 207	0	598	0	7 609	7 609	1,2%
Services financiers titres	1	7 806	0	0	1 255	7 806	7 806	1,2%
Autres	1	7 606	0	3 803	0	2 548	2 548	1,2%
Biens d'équipements	2	7 127	0	3 563	0	3 563	3 563	1,1%
Industrie du plastique et du caoutchouc	1	2 712	0	1 356	0	1 356	1 356	0,4%
Distribution alimentaire	16	2 091	0	1 045	0	1 045	1 045	0,3%
Total	242	657 695	24	222 909	5 554	429 208	429 208	100%

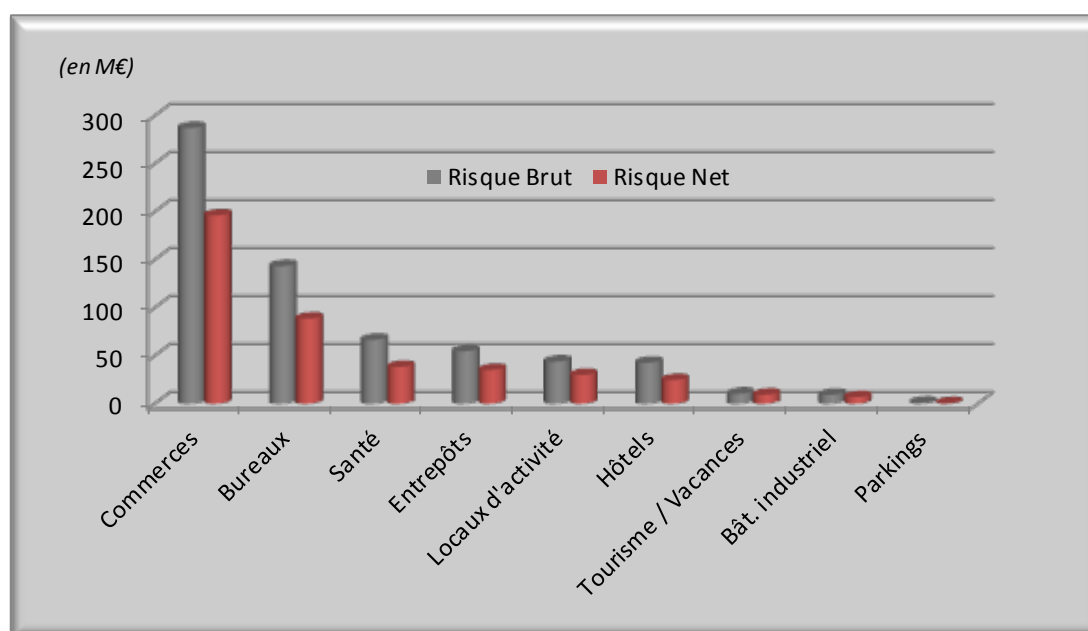
Source : données de gestion, notamment du système de gestion Cassiopae.

► REPARTITION DES ACTIFS SELON LEUR USAGE

En corrélation avec l'analyse réalisée sur les secteurs d'activité, 3/4 du portefeuille de Locindus (75,5 %) se répartissent entre les trois types d'actifs que sont, par ordre d'importance, **les Commerces** (43,6 % vs 46,2 % en décembre 2016), **les Bureaux** (21,8 % vs 20,1 % en décembre 2016) et **la Santé** (10,1 % vs 8,8 % en décembre 2016).

Usage (en k€)	Nbre de dossiers	Risque Brut	Provisions	Déduction liée au CBI	Garanties	Risque Net	Montant pondéré	% Risque Brut
Commerces	116	286 974	0	90 859	0	196 115	196 115	43,6%
Bureaux	29	143 118	7	50 650	3 863	88 599	88 599	21,8%
Santé	14	66 402	17	28 141	0	38 245	38 245	10,1%
Entrepôts	40	54 655	0	19 625	0	35 030	35 030	8,2%
Locaux d'activité	19	43 757	0	12 085	1 691	29 981	29 981	6,7%
Hôtels	13	42 530	0	18 000	0	24 530	24 530	6,5%
Tourisme / Vacances	2	10 271	0	879	0	9 392	9 392	1,6%
Bât. industriel	8	9 101	0	2 229	0	6 872	6 872	1,4%
Parkings	1	886		443	0	443	443	0,1%
Total	242	657 695	24	222 909	5 554	429 208	429 208	100%

Source : données de gestion, notamment du système de gestion Cassiopae.



Source : données de gestion, notamment du système de gestion Cassiopae.

► REPARTITION DES RISQUES SELON LA SITUATION GEOGRAPHIQUE DE L'IMMEUBLE FINANCE

L'Ile-de-France est la région la plus significative pour Locindus : elle représente 37,5 % du portefeuille brut (contre 37,3 % en décembre 2016) soit 247 M€.

Hors Ile-de-France, les régions avec un volume d'encours important de Locindus sont :

- **Pays de Loire** (9,3 % du risque brut, soit 61 M€) ;
- **Auvergne Rhône-Alpes** (8,6 % du risque brut, soit 56 M€).

Les régions avec un volume moindre d'encours de Locindus sont :

- **Bourgogne Franche-Comté** (1,3 % du risque brut, soit 8,5 M€) ;
- **Bretagne** (0,3 % du risque brut, soit 1,8 M€).

REGION	Nbre de dossiers	Risque Brut	Provisions	Déduction liée au CBI	Garanties	Risque Net	Montant pondéré	% du Risque Brut
Ile-de-France	47	246 891	7	80 506	3 863	162 515	162 515	37,5%
Pays de la Loire	29	60 884	0	26 675	0	34 208	34 208	9,3%
Auvergne Rhône-Alpes	34	56 463	17	27 621	0	28 825	28 825	8,6%
Hauts-de-France	18	45 625	0	18 909	0	26 716	26 716	6,9%
Nouvelle Aquitaine	14	42 364	0	10 844	1 691	29 829	29 829	6,4%
Grand Est	21	41 006	0	9 715	0	31 291	31 291	6,2%
Provence Côte-d'Azur	12	34 931	0	15 484	0	19 446	19 446	5,3%
Occitanie	12	33 973	0	6 968	0	27 005	27 005	5,2%
Normandie	21	33 100	0	14 021	0	19 079	19 079	5,0%
France (*)	6	31 383	0	0	0	31 383	31 383	4,8%
Centre Val de Loire	9	20 789	0	7 021	0	13 768	13 768	3,2%
Bourgogne Franche-Comté	13	8 535	0	4 268	0	4 268	4 268	1,3%
Bretagne	6	1 751	0	876	0	876	876	0,3%
Total	242	657 695	24	222 909	5 554	429 208	429 208	100%

Source : données de gestion, notamment du système de gestion Cassiopae.

(*) L'appellation « France » correspond à des actifs implantés sur plusieurs régions.

RISQUES FINANCIERS

► RISQUES DE LA GESTION DE BILAN

RAPPELS SUR LA STRATEGIE DE COUVERTURE DE LOCINDUS

Conformément à la convention de gestion entre Locindus et le Crédit Foncier, la gestion actif-passif de la société est effectuée par la Direction de la gestion financière du Crédit Foncier, qui assure par ailleurs la gestion consolidée des risques structurels de bilan.

Les financements accordés par Locindus sont, dès leur mise en force (prêts) ou leur mise en loyer (crédit-bail), adossés à un refinancement du Crédit Foncier.

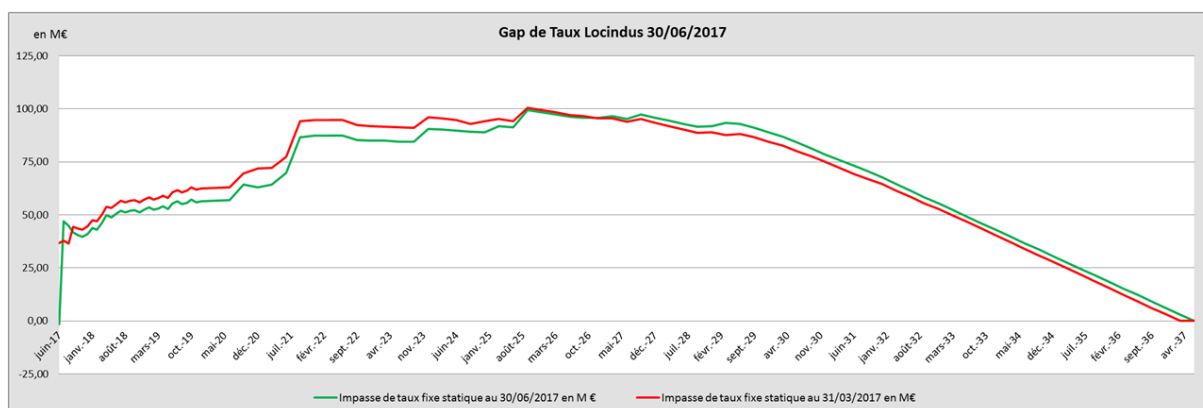
RISQUE DE TAUX

a) Impasses de taux statique

L'exposition de Locindus au risque de taux est appréhendée, selon le référentiel Groupe, par l'élaboration d'une impasse de taux égale à la différence entre les encours à taux fixe au passif et les encours à taux fixe à l'actif présents à la date de situation et jusqu'à extinction des échéanciers.

Impasses de taux statique (Passifs à TF - Actifs à TF)

Au 30 juin 2017



Source : données de gestion, notamment du système de gestion Cassiopae.

L'impasse de taux est stable sur la période. Elle fait ressortir un excédent de ressources à taux fixe sous l'effet du montant des fonds propres considérés par convention Groupe comme des ressources à taux fixe s'écoulant linéairement sur 20 ans.

b) Respect des limites Groupe

L'encadrement du risque de taux est réalisé au moyen des indicateurs suivants :

- la sensibilité de l'EVE (*Economic Value of Equity*) ;
- le gap de taux statique ;
- la sensibilité de la Marge nette d'intérêt (MNI)

et soumis aux limites groupe déclinées sur la filiale.

▪ Limite réglementaire de sensibilité de l'EVE

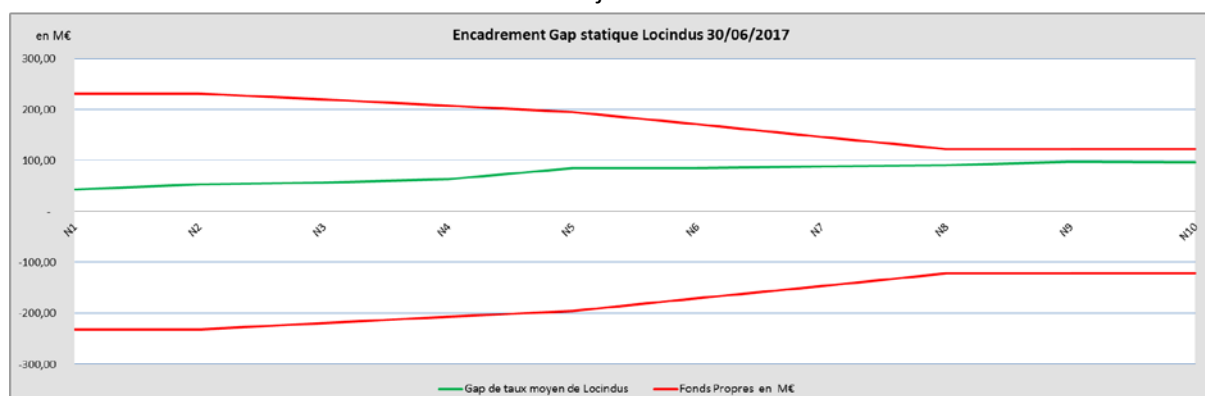
La mesure de la sensibilité de l'EVE développée par BPCE permet de répondre aux guidelines EBA et améliore l'approche de la sensibilité (les Fonds propres et le FRBG sont extraits des impasses). Le calcul est réalisé à partir d'une courbe de taux fournie par BPCE et des discounts factors floorés.

Locindus respecte les limites (< 20 %) de sensibilité de l'EVE.

- **Limite encadrant le gap statique d'une proportion décroissante des Fonds propres à horizon de 10 ans**

Encadrement Gap statique

Au 30 juin 2017



Source : données de gestion, notamment du système de gestion Cassiopae.

Le gap respecte la limite sur la période d'observation.

- **Limite de sensibilité de la MNI sur les deux premières années**

La mesure de la sensibilité de la MNI est assortie d'une limite fixée à 5 % la 1ère année et 9 % la 2ème année, par déclinaison des seuils Groupe.

	N+1 2017	N+2 2018
Sensibilité en % de la MNI	3,23 %	3,73 %
Limites de sensibilité	5 %	9 %

Source : données de gestion, notamment du système de gestion Cassiopae.

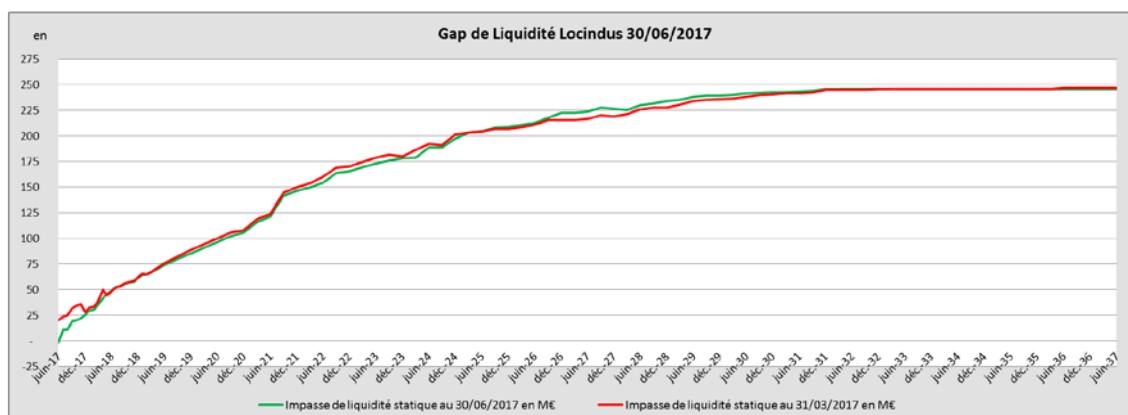
Sur la base d'une MNI prévisionnelle de 13,2 M€ en N+1 et 14,1 M€ en N+2, la sensibilité de la MNI en N+1 et N+2 respecte les limites.

RISQUE DE LIQUIDITE

Le risque de liquidité est le risque pour la Société de ne pas pouvoir faire face à ses engagements ou de ne pas pouvoir dénouer ou compenser une position en raison de la situation du marché, dans un délai déterminé et à un coût raisonnable. L'exposition de Locindus à ce risque est mesuré, selon le référentiel Groupe, à partir de la détermination d'un gap de liquidité statique, dans lequel les actifs et passifs, quels que soient leurs taux, sont imputés jusqu'à leur date d'échéance finale. Les opérations non échéancées font l'objet de règles d'écoulement spécifiques (imputation notamment des Fonds propres *in fine* sur un horizon de 20 ans).

a) Impasses de liquidité statique

Impasses de liquidité statique (Passifs - Actifs)



Source : données de gestion, notamment du système de gestion Cassiopae.

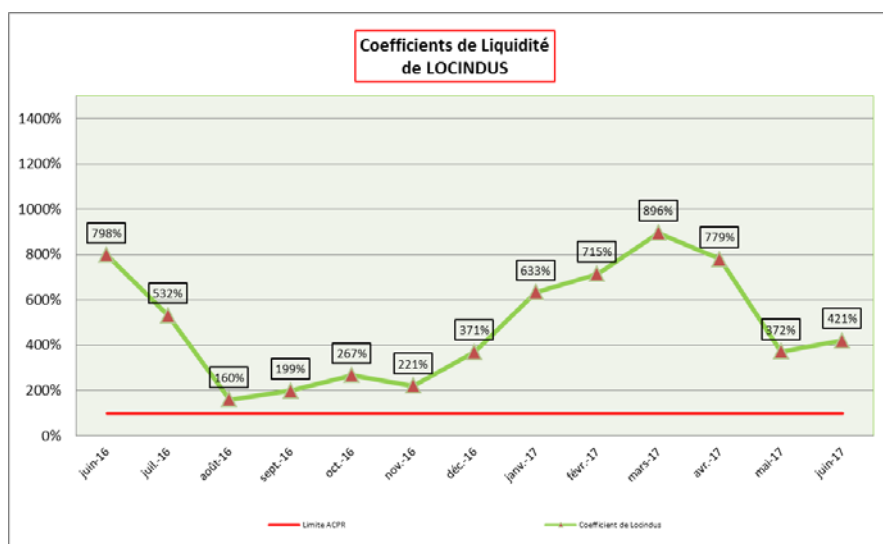
Le gap est excédentaire en ressource et converge à long terme vers le montant des fonds propres. Le profil du gap est globalement stable sur la période.

b) Respect des limites groupe

Le risque de liquidité fait l'objet d'un encadrement au moyen des indicateurs suivants :

- le coefficient réglementaire de liquidité à un mois ;
- le ratio ressources/emplois sur 10 ans (indicateur de gestion interne)

Coefficient de liquidité à un mois



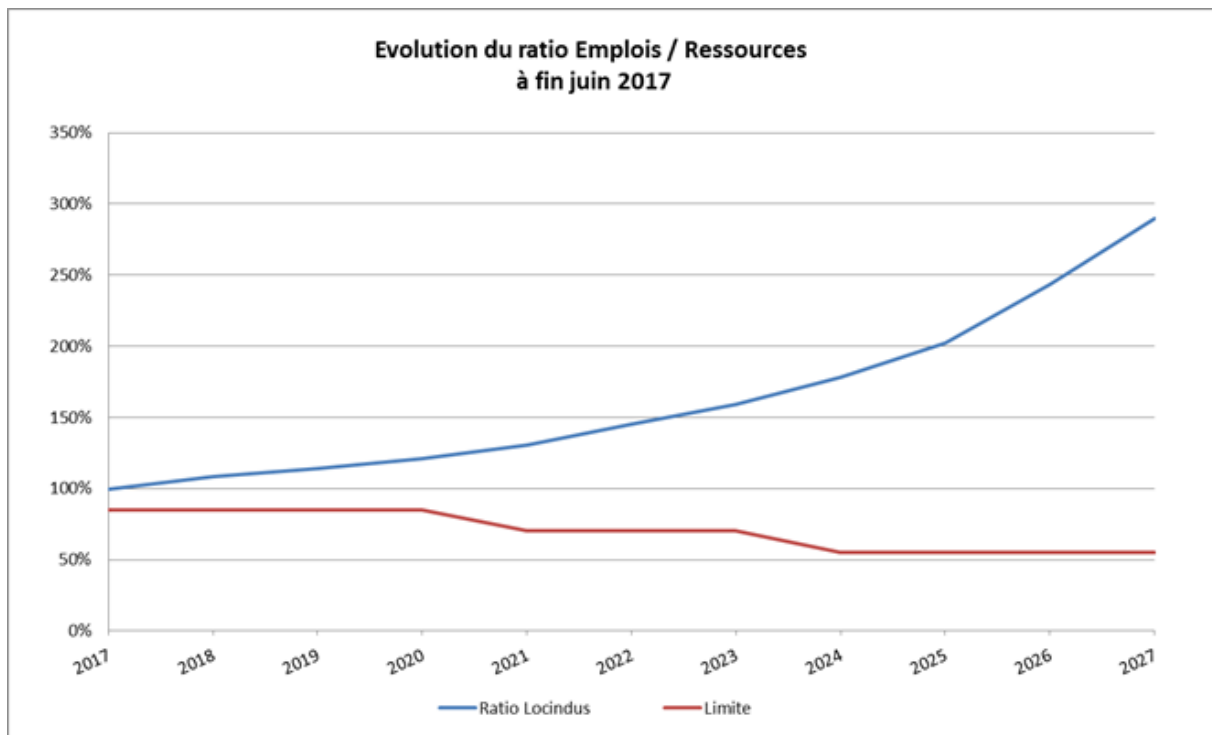
Source : données de gestion, notamment du système de gestion Cassiopae.

Le coefficient de liquidité au 30 juin 2017 respecte la limite réglementaire de 100 %.

Respect de la limite interne de couverture des emplois par les ressources

La couverture des emplois par les ressources est observée à horizon des dix prochaines années et comparée à une limite dégressive selon l'horizon suivant :

- 85 % de 0 à 3 ans ;
- 70 % de 3 à 6 ans ;
- 55 % au-delà et ce jusqu'à 10 ans.



Source : données de gestion, notamment du système de gestion Cassiopae.

Les limites sur le ratio Ressources/Emplois sont respectées sur les dix prochaines années.

ETATS FINANCIERS – COMPTES CONSOLIDES

A. BILAN CONSOLIDE	33
B. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE.....	34
C. RESULTAT GLOBAL	35
D. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES.....	36
E. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE	37
F. ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES.....	38
▶ NOTE 1 - CADRE GENERAL	38
▶ NOTE 2 - NORMES COMPTABLES APPLICABLES ET COMPARABILITE	38
▶ NOTE 3 – NOTES RELATIVES AU BILAN	48
▶ NOTE 4 - NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	57
▶ NOTE 5 - NOTES RELATIVE AUX EXPOSITIONS AUX RISQUES.....	61
▶ NOTE 6 - INFORMATION SECTORIELLE	65
▶ NOTE 7 - ENGAGEMENTS	67
▶ NOTE 8 - TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES	68
▶ NOTE 9 - COMPENSATIONS D'ACTIFS ET DE PASSIFS FINANCIERS	68
▶ NOTE 10 - JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS AU COUT AMORTI	69
▶ NOTE 11 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 30 JUIN 2017	70

A. BILAN CONSOLIDE

ACTIF (K€)	Notes	30.06.2017	31.12.2016
Caisse, banques centrales			
Instruments dérivés de couverture	3.1		
Actifs financiers disponibles à la vente		0	0
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3.3	46 821	29 501
Prêts et créances sur la clientèle	3.3	682 923	691 108
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		0	0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance			
Actifs d'impôts courants	3.4	0	734
Actifs d'impôts différés	3.4	1 383	1 356
Comptes de régularisation et actifs divers	3.5	3 685	4 470
Actifs non courants destinés à être cédés		0	0
Participations dans les entreprises mises en équivalence	3.14	1 445	1 456
Immeubles de placement	3.6	681	692
Immobilisations corporelles	3.7		
Immobilisations incorporelles	3.8	0	0
TOTAL DE L'ACTIF		736 938	729 317

PASSIF (K€)	Notes	30.06.2017	31.12.2016
Instruments dérivés de couverture	3.1	2 583	2 885
Dettes envers les établissements de crédit	3.9	419 185	407 364
Dettes envers la clientèle		0	0
Dettes représentées par un titre		0	0
Passifs d'impôts courants	3.4	129	85
Passifs d'impôts différés	3.4	0	0
Comptes de régularisation et passifs divers	3.11	60 520	60 859
Provisions	3.12	380	380
CAPITAUX PROPRES		254 141	257 744
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE		254 141	257 744
Capital		61 462	61 462
Prime de fusion et d'émission		29 051	29 051
Réserves consolidées		160 401	160 403
Résultat de l'exercice		3 227	6 828
INTERETS MINORITAIRES			
TOTAL DU PASSIF		736 938	729 317

B. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

<i>en K€</i>	Notes	30.06.2017	30.06.2016
Intérêts et produits assimilés	4.1	9 900	15 281
Intérêts et charges assimilées	4.1	-3 046	-7 732
Commissions - produits	4.2	789	84
Commissions - charges	4.2	- 117	- 67
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat		2	26
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente		0	0
Produits des autres activités	4.3	624	408
Charges des autres activités	4.3	- 162	- 931
PRODUIT NET BANCAIRE		7 990	7 069
Charges générales d'exploitation	4.4	-2 666	-2 722
Dotations / Reprises aux provisions risques et charges			
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		5 324	4 347
Coût du risque	4.5	36	- 138
RESULTAT D'EXPLOITATION		5 360	4 209
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		- 12	259
RESULTAT AVANT IMPOT		5 349	4 468
Impôts sur le résultat	4.6	-2 122	-1 777
RESULTAT NET		3 227	2 691
dont			
Résultat net part du groupe		3 227	2 691
Intérêts minoritaires			
Résultat par action ⁽¹⁾		0,30	0,25
Résultat par action (Nombre moyen pondéré)		0,30	0,25
Résultat dilué par action		0,30	0,25

⁽¹⁾ Résultat net rapporté au nombre d'actions en circulation.

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, hors actions propres rachetées par la Société.

	30.06.2017	30.06.2016
Bénéfice revenant aux actionnaires de la Société en K€	3 227	2 691
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	10 689 018	10 704 010
Résultat de base par action (€ par action)	0,30	0,25

C. RESULTAT GLOBAL

<i>en K€</i>	30.06.2017	30.06.2016
Résultat net	3 227	2 691
Ecart de revalorisation sur régimes à prestations définies		
Effet d'impôt des écarts de revalorisation sur régimes à prestations définies		
Éléments non recyclables en résultat		
Ecart de conversion		
Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente		
Variations de valeur des instruments dérivés de couverture		
Effet d'impôt		
Éléments recyclables en résultat		
Quote-part de gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence		
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (nets d'impôt)		
RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	3 227	2 691
Part du Groupe	3 227	2 691
Intérêts minoritaires		

D. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

en K€

	Capital	Réserve légale	Primes	Changement de méthode	Actions propres	Réserves consolidées**	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat net part du groupe	Total des capitaux propres part du groupe	Capitaux propres parts des minoritaires	Total capitaux propres consolidés
Capitaux propres au 1-janvier-2016	61 564	6 162	29 051	0	- 49	165 576	0	0	262 304		262 304
Mouvements liés aux relations avec les actionnaires											
Annulation d'actions propres	- 102				- 524				- 626		- 626
Distribution 2016 du résultat 2015						-10 702			-10 702		-10 702
SOUS-TOTAL	- 102		0		- 524	-10 702			-11 328		-11 328
Résultat								6 828	6 828		6 828
Autres variations						- 60			- 60		- 60
Capitaux propres au 31-décembre-2016	61 462	6 162	29 051		- 573	154 814		6 828	257 744		257 744
Affectation du résultat 2016						6 828		-6 828			
Capitaux propres au 1-janvier-2017	61 462	6 162	29 051	0	- 573	161 642	0	0	257 744		257 744
Mouvements liés aux relations avec les actionnaires											
Annulation d'actions propres	0				- 1				- 1		- 1
Distribution 2017 du résultat 2016						-6 828			-6 828		-6 828
SOUS-TOTAL	0		0		- 1	-6 828			-6 829		-6 829
Résultat								3 227	3 227		3 227
Autres variations						- 1			- 1		- 1
Capitaux propres au 30 juin 2017	61 462	6 162	29 051	0	- 574	154 813		3 227	254 141		254 141

** Figure dans les réserves consolidées un montant de 66,5 M€ ayant bénéficié du régime de faveur de l'article 208 3° quater du C.G.I. (régime SICOMI)

E. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

<i>en K€</i>	30.06.2017	31.12.2016
Résultat avant impôts	5 349	10 498
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	11	55
Dépréciation des écarts d'acquisition		
Dotations nettes aux provisions et aux dépréciations	- 36	- 161
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	12	- 962
Pertes nettes/ Gains nets sur activités d'investissement	0	- 510
Produits/Charges des activités de financement		
Autres mouvements	-2 471	116
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat avant impôts	-2 485	-1 462
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	14 329	194 568
Flux liés aux opérations avec la clientèle	7 850	-35 235
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs et passifs financiers	- 302	-146 166
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs et passifs non financiers	622	-7 506
Impôts versés	-1 371	-5 836
Augmentation/Diminution nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	21 128	- 175
FLUX NETS DE TRESORERIE GENERES PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE (A)	23 992	8 861
Flux liés aux actifs financiers et aux participations	0	0
Flux liés aux immeubles de placement	0	1 983
Flux de trésorerie liés aux immobilisations corporelles et incorporelles		
FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (B)	0	1 983
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-6 828	-11 022
Flux de trésorerie résultant des activités de refinancement		
FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (C)	-6 828	-11 022
EFFETS de la variation des taux de change (D)		
FLUX NETS DE TRESORERIE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE (A+B+C+D)	17 164	- 178
Caisse et banques centrales (actif et passif)	0	1
Opérations à vue avec les établissements de crédit	29 431	29 608
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>		
<i>Comptes et prêts à vue</i>	29 431	29 608
<i>Comptes créditeurs à vue</i>		
<i>Opérations de pension à vue</i>		
Trésorerie à l'ouverture	29 431	29 609
Caisse et banques centrales (actif et passif)	0	0
Opérations à vue avec les établissements de crédit	46 595	29 431
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>		
<i>Comptes et prêts à vue</i>	46 595	29 431
<i>Comptes créditeurs à vue</i>		
<i>Opérations de pension à vue</i>		
Trésorerie à la clôture	46 595	29 431
Variation de la trésorerie nette	17 164	- 178

F. ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

► NOTE I - CADRE GENERAL

1.1 LE GROUPE LOCINDUS

Locindus SA (« la Société ») est une société de financement spécialisée dans le financement en crédit-bail immobilier, avec ou sans valeur résiduelle et le crédit hypothécaire. L'activité de location simple est conduite dans une logique de cession des derniers actifs en portefeuille ou récupérés dans le cadre des activités de financement.

Locindus exerce également par l'intermédiaire de filiales une activité de location longue durée, dans la plupart des cas avec option d'achat.

Locindus est cotée sur l'Eurolist d'Euronext Paris, compartiment B.

Locindus SA, est une société de financement spécialisé consolidée par le groupe Crédit Foncier et le Groupe BPCE.

1.2 MECANISME DE GARANTIE

Locindus est une filiale affiliée de BPCE. A ce titre elle bénéficie du mécanisme de garantie et de liquidité du Groupe BPCE. En tant que filiale affiliée, Locindus ne contribue pas au mécanisme de solidarité du réseau et ne sera pas appelée en cas de défaillance d'une Banque Populaire ou Caisse d'Epargne.

1.3 EVENEMENTS SIGNIFICATIFS

Le programme de rachat de ses propres actions par la société Locindus autorisé par la 4ème résolution de l'assemblée générale du 20 mai 2016 a été mis en œuvre et clos le 17 mai 2017. A ce titre, la Société détenait 20 036 actions à la date du 30 juin 2017.

1.4 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement postérieur à la clôture et susceptible d'avoir une incidence significative sur les comptes au 30 juin 2017, n'est intervenu entre la date de clôture et le 27 juillet 2017, date à laquelle le Conseil d'administration a arrêté les comptes.

► NOTE 2 - NORMES COMPTABLES APPLICABLES ET COMPARABILITE

2.1 CADRE REGLEMENTAIRE

Conformément au règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales, le Groupe a établi ses comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté par l'Union européenne et applicable à cette date, excluant donc certaines dispositions de la norme IAS 39 concernant la comptabilité de couverture ⁽¹⁾.

Ce jeu résumé d'états financiers consolidés semestriels au 30 juin 2017 a été préparé conformément à la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire ». Ainsi, les notes présentées portent sur les éléments les

(1) Ce référentiel est disponible sur le site Internet de la Commission européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm

plus significatifs du semestre et doivent donc être lues en liaison avec les états financiers consolidés du groupe au 31 décembre 2016.

2.2 REFERENTIEL

Les normes et interprétations utilisées et décrites dans les états financiers annuels au 31 décembre 2016 ont été complétées par les normes, amendements et interprétations dont l'application est obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2017.

Les autres normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne n'ont pas d'impact significatif sur les états financiers du groupe.

Nouvelles normes publiées et non encore applicables

Nouvelle norme IFRS 9

La nouvelle norme IFRS 9 « Instruments financiers » a été adoptée par la Commission européenne le 22 novembre 2016 et sera applicable de façon rétrospective à compter du 1^{er} janvier 2018, à l'exception des dispositions relatives aux passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat, appliquées par anticipation dans les comptes du Groupe BPCE à partir du 1^{er} janvier 2016.

La norme IFRS 9 définit les nouvelles règles de classement et d'évaluation des actifs et des passifs financiers, la nouvelle méthodologie de dépréciation pour risque de crédit des actifs financiers ainsi que le traitement des opérations de couverture, à l'exception des opérations de macro-couverture pour lesquelles un projet de norme séparée est en cours d'étude par l'IASB.

NOUVEAUX TRAITEMENTS

Les traitements suivants s'appliqueront aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, en substitution des principes comptables actuellement appliqués pour la comptabilisation des instruments financiers.

Classement et Évaluation

Les actifs financiers seront classés en trois catégories (coût amorti, juste valeur par résultat et juste valeur par capitaux propres) en fonction des caractéristiques de leurs flux contractuels et de la manière dont l'entité gère ses instruments financiers (modèle d'activité ou « *business model* »).

Par défaut, les actifs financiers seront classés en juste valeur par résultat.

Les instruments de dettes (prêts, créances ou titres de dettes) pourront être enregistrés au coût amorti à condition d'être détenus en vue d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et que ces derniers représentent uniquement des remboursements de principal et des intérêts sur le principal. Les instruments de dettes pourront également être enregistrés en juste valeur par capitaux propres avec reclassement ultérieur en résultat à condition d'être gérés à la fois dans un objectif de collecte des flux de trésorerie contractuels et de revente et que ces flux de trésorerie représentent uniquement des remboursements de principal et des intérêts sur le principal.

Les instruments de capitaux propres seront enregistrés à la juste valeur par résultat sauf en cas d'option irrévocable pour une évaluation à la juste valeur par capitaux propres (sous réserve que ces instruments ne soient pas détenus à des fins de transaction et classés comme tels en actifs financiers à la juste valeur par résultat) sans reclassement ultérieur en résultat.

Les dérivés incorporés ne seront plus comptabilisés séparément des contrats hôtes lorsque ces derniers seront des actifs financiers de sorte que l'ensemble de l'instrument hybride devra être enregistré en juste valeur par résultat.

Les règles de classement et d'évaluation des passifs financiers figurant dans la norme IAS 39 sont reprises sans modification dans la norme IFRS 9, à l'exception de celles applicables aux passifs financiers que l'entité choisit d'évaluer en juste valeur par résultat (option juste valeur) pour lesquels les écarts de réévaluation liés aux

variations du risque de crédit propre seront enregistrés parmi les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sans reclassement ultérieur en résultat.

Les dispositions de la norme IAS 39 relatives à la décomptabilisation des actifs et passifs financiers sont reprises sans modification dans la norme IFRS 9.

Concernant les actifs de Locindus, une analyse sur les prêts hypothécaires est en cours.

L'encours de location financement est exclu de phase de reclassement et demeure sous l'égide de la norme IAS17.

Concernant la phase d'évaluation, aussi bien l'encours de prêts que celui de location financement seront concernés par le classement catégoriel (selon les étapes décrites ci-dessous) et feront l'objet d'une dépréciation ou d'une provision pour perte de crédit attendue.

Pour les créances locatives découlant de transactions qui entrent dans le champ d'application d'IAS 17, l'entité doit toujours évaluer la correction de valeur pour pertes au montant des pertes de crédit attendues sur la durée de vie.

Cette méthode comptable doit être appliquée à toutes les créances locatives, mais elle peut être appliquée séparément aux créances sur contrat de location-financement et aux créances sur contrat de location simple.

Dépréciations

Les instruments de dette classés en actifs financiers au coût amorti ou en actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres, les créances de location, ainsi que les engagements de financement et les garanties financières donnés devront faire systématiquement l'objet d'une dépréciation ou d'une provision pour perte de crédit attendue.

Les actifs financiers concernés seront répartis en trois catégories dépendant de la dégradation progressive du risque de crédit observée depuis leur comptabilisation initiale. Une dépréciation devra être enregistrée sur les encours de chacune de ces catégories selon les modalités suivantes :

Étape 1 (*stage 1*)

- une dépréciation pour risque de crédit sera comptabilisée à hauteur des pertes attendues à un an ;
- les produits d'intérêts seront reconnus en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif appliquée à la valeur comptable brute de l'actif avant dépréciation.

Étape 2 (*stage 2*)

- en cas d'augmentation significative du risque de crédit depuis l'entrée au bilan de l'actif financier, ce dernier sera transféré dans cette catégorie ;
- la dépréciation pour risque de crédit sera alors déterminée sur la base des pertes attendues sur la durée de vie résiduelle de l'instrument (pertes attendues à terminaison) ;
- les produits d'intérêts seront reconnus en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif appliquée à la valeur comptable brute de l'actif avant dépréciation.

Étape 3 (*stage 3*)

- la dépréciation pour risque de crédit restera calculée à hauteur des pertes attendues sur la durée de vie résiduelle de l'instrument (pertes attendues à terminaison) et son montant sera ajusté, le cas échéant, pour tenir compte d'une dégradation supplémentaire du risque de crédit ;
- les produits d'intérêts seront alors reconnus en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif appliquée à la valeur nette comptable de l'actif après dépréciation.

Comptabilité de couverture

La norme IFRS 9 introduit un modèle de comptabilité de couverture modifié théoriquement plus en adéquation avec les activités de gestion des risques.

TRAVAUX DE MISE EN ŒUVRE

Compte tenu de l'importance des changements apportés par la norme IFRS 9, le Groupe BPCE conduit ses travaux de mise en œuvre dans le cadre d'une organisation de projet faisant intervenir l'ensemble des métiers et fonctions supports concernés.

Entamés dès le premier semestre 2015, les travaux d'analyse, de conception et de développement informatique se sont poursuivis au cours de l'exercice 2016 et au cours du premier semestre 2017. Le second semestre sera principalement consacré aux recettes, à la finalisation des travaux de calibrage des modèles, à l'achèvement de la documentation et à l'adaptation des processus dans le cadre de la conduite du changement.

Classement et Évaluation

Il ressort des travaux menés à ce stade sur le volet « Classement et Évaluation » que l'essentiel des actifs financiers qui étaient évalués au coût amorti sous IAS 39 continueront à remplir les conditions pour une évaluation au coût amorti selon IFRS 9. De même, l'essentiel des actifs financiers évalués à la juste valeur selon IAS 39 (actifs classés parmi les actifs financiers disponibles à la vente ou parmi les actifs financiers à la juste valeur par le résultat), continueront à être évalués à la juste valeur selon IFRS 9.

Les reclassements identifiés, compte tenu des travaux menés à ce stade sont les suivants :

- pour les portefeuilles de crédits de la banque commerciale, les impacts devraient rester limités et concerner principalement certains instruments qui étaient évalués au coût amorti et classés en prêts et créances selon IAS 39 et qui seront évalués selon IFRS 9 à la juste valeur par résultat parce que leurs flux de trésorerie contractuels ne représentent pas uniquement des remboursements de principal et des intérêts sur le principal ;
- Pour les autres portefeuilles de financement :
 - les financements et créances de location resteront, dans leur très grande majorité, classés et valorisés au coût amorti;
- Pour les portefeuilles de titres :
 - selon IAS 39, les titres de la réserve de liquidité étaient soit évalués au coût amorti parce qu'ils étaient classés parmi les prêts et créances ou parmi les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, soit évalués à la juste valeur parce qu'ils étaient classés parmi les actifs disponibles à la vente en fonction de leurs caractéristiques, de la manière dont ils étaient gérés et selon qu'ils étaient couverts ou non contre le risque de taux. La répartition de ces titres de dettes pourrait être différente sous IFRS 9 avec un choix entre un classement au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres selon qu'ils seront gérés dans un modèle économique de collecte des flux de trésorerie ou dans un modèle économique de collecte des flux de trésorerie et de vente,

Les reclassements entre catégories d'actifs financiers évalués au coût amorti et à la juste valeur auront un impact net sur les capitaux propres consolidés du Groupe BPCE en raison de la différence de méthode d'évaluation de ces actifs. Néanmoins ces reclassements étant peu nombreux, il n'est pas attendu d'impact significatif, en montant, dans les capitaux propres d'ouverture du Groupe BPCE au 1^{er} janvier 2018.

Le traitement des passifs étant similaire à celui actuel selon IAS 39, le passif est peu impacté.

Dépréciations

Le groupe va s'appuyer sur le dispositif interne de gestion des risques, sous-tendant les calculs réglementaires des exigences en fonds propres pour la constitution des portefeuilles et le calcul des dépréciations. Un dispositif *ad hoc* de calcul et de comptabilisation des dépréciations sur encours sains est en cours de construction nécessitant d'importants développements informatiques.

Les modèles qui seront mis en œuvre pour le calcul des dépréciations sont élaborés dans le respect de la gouvernance des modèles afin d'assurer une cohérence des méthodes au sein du groupe selon la nature des actifs et la destination des modèles. Ils s'appuieront en priorité sur les modèles internes existants de mesure des risques et sur des informations externes si des mesures internes ne sont pas disponibles. Ces modèles seront adaptés pour permettre une mesure de la perte attendue des créances à maturité des encours. Les dépréciations calculées tiendront compte des conditions courantes et des projections économiques et financières attendues. Les mesures pourront donc, dans certains cas, être significativement différentes des mesures utilisées dans le cadre du calcul des exigences réglementaires en fonds propres, compte tenu du caractère prudent de ces dernières.

Les modèles de calcul des dépréciations seront mis en œuvre de manière centralisée afin d'assurer une cohérence des méthodes au sein du Groupe BPCE, selon la nature des actifs.

La mesure de la dégradation significative sera opérée au travers de la combinaison d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs en cours de calibrage. Les critères quantitatifs s'appuieront sur les dispositifs de notation, s'attachant à comparer le risque associé à la notation courante au risque mesuré lors de l'octroi. Les critères qualitatifs comprennent des indicateurs complémentaires au dispositif de notation privilégiant la mesure du risque courante à sa comparaison aux valeurs passées, tels que les impayés de plus de 30 jours ou l'inscription de la contrepartie en *Watch List* (intégrant le statut *forbearance*).

Les simulations d'impacts chiffrés comportent encore à ce stade des options simplificatrices qui ne permettent raisonnablement pas de considérer que l'estimation revêt un caractère suffisamment fiable pour être publiée.

Comptabilité de couverture

Le Groupe BPCE a choisi l'option offerte par la norme IFRS 9 de ne pas appliquer les dispositions de la norme relatives à la comptabilité de couverture et de continuer à appliquer la norme IAS 39 pour la comptabilisation de ces opérations. Compte-tenu du volume limité des reclassements opérés à l'actif, l'essentiel des opérations documentées en comptabilité de couverture selon IAS 39 resteront documentées de la même façon en couverture à partir du 1^{er} janvier 2018.

En revanche, les informations en annexes respecteront les dispositions de la norme IFRS 7 amendée par IFRS 9.

DISPOSITIONS TRANSITOIRES

En application de l'option ouverte par les dispositions de la norme IFRS 9, le groupe ne prévoit pas de communiquer une information comparative pour ses états financiers.

Nouvelle norme IFRS 15

La norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients » remplacera les normes et interprétations actuelles relatives à la comptabilisation des produits. La norme IFRS 15 a été adoptée par l'Union européenne et publiée au JOUE le 29 octobre 2016. Elle sera applicable au 1er janvier 2018 de façon rétrospective.

Selon IFRS 15, la comptabilisation du produit des activités ordinaires doit refléter le transfert des biens et services promis aux clients pour un montant correspondant à la contrepartie que l'entité s'attend à recevoir en échange de ces biens et services.

La norme IFRS 15 s'applique aux contrats qu'une entité conclut avec ses clients à l'exception, notamment des contrats de location (couverts par la norme IAS 17), des contrats d'assurance (couverts par la norme IFRS 4), des instruments financiers (couverts par la norme IFRS 9). Si des dispositions spécifiques en matière de revenus ou de coûts des contrats sont prévues dans une autre norme, celles-ci s'appliquent en premier lieu.

Les travaux d'analyses d'impacts de l'application de cette nouvelle norme sont engagés par le groupe depuis le second semestre 2016 et seront finalisés au cours de l'exercice 2017.

Nouvelle norme IFRS 16

La norme IFRS 16 « Locations » remplacera la norme IAS 17 « Contrats de location » et les interprétations relatives à la comptabilisation de tels contrats. Elle sera applicable au 1er janvier 2019 de façon rétrospective, sous réserve de son adoption par l'Union européenne.

Selon IFRS 16, la définition des contrats de location implique d'une part, l'identification d'un actif et d'autre part, le contrôle par le preneur du droit d'utilisation de cet actif. Du point de vue du bailleur, l'impact attendu devrait être limité, les dispositions retenues restant substantiellement inchangées par rapport à l'actuelle norme IAS 17.

Pour le preneur, la norme imposera la comptabilisation au bilan de tous les contrats de location sous forme d'un droit d'utilisation sur l'actif loué, enregistré dans les immobilisations et au passif, la comptabilisation d'une dette financière au titre des loyers et des autres paiements à effectuer pendant la durée de la location. Le droit d'utilisation sera amorti linéairement et la dette financière actuariellement sur la durée du contrat de location. La charge d'intérêt relative à la dette et la charge d'amortissement du droit d'utilisation seront comptabilisés séparément au compte de résultat. A contrario, selon l'actuelle norme IAS 17, les contrats dits de location simple ou opérationnelle ne donnent pas lieu à un enregistrement au bilan et seuls les loyers afférents sont enregistrés en résultat.

Le groupe a continué les travaux d'analyses d'impacts de l'application de cette nouvelle norme suite à sa publication, début 2016.

2.3 RECOURS A DES ESTIMATIONS

La préparation des états financiers exige dans certains domaines la formulation d'hypothèses et d'estimations qui comportent des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Ces estimations utilisant les informations disponibles à la date de clôture font appel à l'exercice du jugement des préparateurs des états financiers.

Les résultats futurs définitifs peuvent être différents de ces estimations.

Au cas particulier de l'arrêté au 30 juin 2017, les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- la juste valeur des instruments financiers déterminée sur la base de techniques de valorisation (note 2.4) ;
- le montant des dépréciations des actifs financiers, et plus particulièrement les dépréciations des prêts et créances sur base individuelle ou calculées sur la base de portefeuilles ;
- les provisions enregistrées au passif du bilan ;
- les impôts différés.

2.4 DETERMINATION DE LA JUSTE VALEUR

Principes généraux

La juste valeur correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

Le Groupe Locindus évalue la juste valeur d'un actif ou d'un passif à l'aide des hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif. Parmi ces hypothèses, ne figure pas le risque de contrepartie évalué au moyen du *Credit Valuation Adjustment* (CVA) et du *Debit Valuation Adjustment* (DVA), permettant de déterminer la « *fair value* » des produits dérivés, car non significatif au niveau du Groupe Locindus.

HIERARCHIE DE LA JUSTE VALEUR

Juste valeur de Niveau 1 et notion de marché actif

Pour les instruments financiers, les prix cotés sur un marché actif (« juste valeur de niveau 1 ») constituent l'indication la plus fiable de la juste valeur. Dans la mesure où de tels prix existent, ils doivent être utilisés sans ajustement pour évaluer la juste valeur.

Un marché actif est un marché sur lequel ont lieu des transactions sur l'actif ou le passif selon une fréquence et un volume suffisants.

La baisse du niveau d'activité du marché peut être révélée par des indicateurs tels que :

- une baisse sensible du marché primaire pour l'actif ou le passif financier concerné (ou pour des instruments similaires) ;
- une baisse significative du volume des transactions ;
- une faible fréquence de mise à jour des cotations ;
- une forte dispersion des prix disponibles dans le temps entre les différents intervenants de marché ;
- une perte de la corrélation avec des indices qui présentaient auparavant une corrélation élevée avec la juste valeur de l'actif ou du passif ;
- une hausse significative des cours ou des primes de risque de liquidité implicites, des rendements ou des indicateurs de performance (par exemple des probabilités de défaut et des espérances de pertes implicites) par rapport à l'estimation que fait le Groupe des flux de trésorerie attendus, compte tenu de toutes les données de marché disponibles au sujet du risque de crédit ou du risque de non-exécution relatif à l'actif ou au passif ;
- des écarts très importants entre le prix vendeur (bid) et le prix acheteur (ask) (fourchette très large).

Instruments valorisés à partir de prix cotés (non ajustés) sur un marché actif (niveau 1)

Il s'agit essentiellement d'actions, d'obligations d'Etat ou de grandes entreprises, de certains dérivés traités sur des marchés organisés (par exemple, des options standards sur indices CAC 40 ou Eurostoxx).

Par ailleurs, pour les OPCVM, la juste valeur sera considérée comme de niveau 1 si la valeur liquidative est quotidienne, et s'il s'agit d'une valeur sur laquelle il est possible de passer un ordre.

Juste valeur de Niveau 2

En cas d'absence de cotation sur un marché actif, la juste valeur peut être déterminée par une méthodologie appropriée, conforme aux méthodes d'évaluation communément admises sur les marchés financiers, favorisant les paramètres de valorisation observables sur les marchés (« juste valeur de niveau 2 »).

Si l'actif ou le passif a une échéance spécifiée (contractuelle), une donnée d'entrée de niveau 2 doit être observable pour la quasi-totalité de la durée de l'actif ou du passif. Les données d'entrée de niveau 2 comprennent notamment :

- les cours sur des marchés, actifs ou non, pour des actifs ou des passifs similaires ;
- les données d'entrée autres que les cours du marché qui sont observables pour l'actif ou le passif, par exemple :
 - les taux d'intérêt et les courbes de taux observables aux intervalles usuels,
 - les volatilités implicites,
 - les *spreads* de crédit ;
- les données d'entrée corroborées par le marché, c'est-à-dire qui sont obtenues principalement à partir de données de marché observables ou corroborées au moyen de telles données, par corrélation ou autrement.

Instruments valorisés à partir de modèles reconnus et faisant appel à des paramètres directement ou indirectement observables (niveau 2)

▪ **Instruments dérivés de niveau 2**

Seront en particulier classés dans cette catégorie :

- les *swaps* de taux standards ou CMS ;
- les accords de taux futurs (FRA) ;
- les *swaptions* standards ;
- les *caps* et *floors* standards ;
- les achats et ventes à terme de devises liquides ;
- les *swaps* et options de change sur devises liquides ;
- les dérivés de crédit liquides sur un émetteur particulier (*single name*) ou sur indices Itraxx, Iboxx...

▪ **Instruments non dérivés de niveau 2**

Certains instruments financiers complexes et/ou d'échéance longue sont valorisés avec un modèle reconnu et utilisent des paramètres de marché calibrés à partir de données observables (telles que les courbes de taux, les nappes de volatilité implicite des options), de données résultant de consensus de marché ou à partir de marchés actifs de gré à gré.

Pour l'ensemble de ces instruments, le caractère observable du paramètre a pu être démontré. Au plan méthodologique, l'observabilité des paramètres est fondée sur quatre conditions indissociables :

- le paramètre provient de sources externes (*via* un contributeur reconnu) ;
- le paramètre est alimenté périodiquement ;
- le paramètre est représentatif de transactions récentes ;
- les caractéristiques du paramètre sont identiques à celles de la transaction.

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers est immédiatement comptabilisée en résultat.

Figurent notamment en niveau 2 :

- les titres non cotés sur un marché actif dont la juste valeur est déterminée à partir de données de marché observables (ex : utilisation de données de marché issues de sociétés comparables cotées ou méthode de multiple de résultats) ;
- les parts d'OPCVM dont la valeur liquidative n'est pas calculée et communiquée quotidiennement, mais qui fait l'objet de publications régulières ou pour lesquelles on peut observer des transactions récentes ;
- les dettes émises valorisées à la juste valeur sur option : émissions comportant des options de conversion du taux de rémunération ou des indexations sur des paramètres de marché observables (indices cotés, pente de taux ...). Ces émissions sont ajustées du risque de crédit propre déterminé par observation des *spreads* des émissions récentes de maturité comparable.

Juste valeur de Niveau 3

Enfin, s'il n'existe pas suffisamment de données observables sur les marchés, la juste valeur peut être déterminée par une méthodologie de valorisation reposant sur des modèles internes (« juste valeur de niveau 3 ») utilisant des données non observables. Le modèle retenu doit être calibré périodiquement en rapprochant ses résultats des prix de transactions récentes.

Instruments de gré à gré valorisés à partir de modèles peu répandus ou utilisant une part significative de paramètres non observables (niveau 3)

Lorsque les valorisations obtenues ne peuvent s'appuyer sur des paramètres observables ou sur des modèles reconnus comme des standards de place, la valorisation obtenue sera considérée comme non observable.

Les instruments valorisés à partir de modèles spécifiques ou utilisant des paramètres non observables incluent plus particulièrement :

- les actions non cotées, ayant généralement la nature de « participations » ;
- certains OPCVM, lorsque la valeur liquidative est une valeur indicative (en cas d'illiquidité, en cas de liquidation...) et qu'il n'existe pas de prix pour étayer cette valeur ;
- les FCPR : la valeur liquidative est fréquemment une valeur indicative puisqu'il n'est souvent pas possible de sortir ;
- des produits structurés action multi-sous-jacents, d'option sur fonds, des produits hybrides de taux, des swaps de titrisation, de dérivés de crédit structurés, de produits optionnels de taux ;
- les tranches de titrisation pour lesquelles il n'existe pas de prix coté sur un marché actif. Ces instruments sont fréquemment valorisés sur la base de prix contributeurs (structureurs par exemple).

TRANSFERTS ENTRE NIVEAUX DE JUSTE VALEUR

Le Groupe n'a procédé à aucun transfert entre niveaux de juste valeur au cours de la période.

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS COMPTABILISES AU COÛT AMORTI

Pour les instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur au bilan, les calculs de juste valeur sont communiqués à titre d'information, et doivent être interprétés comme étant uniquement des estimations.

En effet, dans la majeure partie des cas, les valeurs communiquées n'ont pas vocation à être réalisées, et ne pourraient généralement pas l'être en pratique.

Les justes valeurs ainsi calculées l'ont été uniquement pour des besoins d'information en annexe aux états financiers. Ces valeurs ne sont pas des indicateurs utilisés pour les besoins de pilotage des activités de banque commerciale, dont le modèle de gestion est un modèle d'encaissement des flux de trésorerie contractuels.

Par conséquent, les hypothèses simplificatrices suivantes ont été retenues :

Dans un certain nombre de cas, la valeur comptable est jugée représentative de la juste valeur :

Il s'agit notamment :

- des actifs et passifs financiers à court terme, dans la mesure où la sensibilité au risque de taux et au risque de crédit est non significative sur la période ;
- des passifs exigibles à vue ;
- des prêts et emprunts à taux variable ;
- des opérations relevant d'un marché réglementé pour lesquelles les prix sont fixés par les pouvoirs publics.

Juste valeur du portefeuille crédits et location-financement

La juste valeur des crédits est déterminée à partir de modèles internes de valorisation consistant à actualiser les flux futurs recouvrables de capital et d'intérêt sur la durée restant à courir au taux à la production du mois pour les prêts de même catégorie et ayant les mêmes maturités. Les options de remboursement anticipé sont prises en compte sous forme d'un ajustement du profil d'amortissement des prêts.

La juste valeur des titres classés en prêts et créances a été déterminée sur la base d'un modèle interne en tenant compte des cours cotés quand ils existent et que le marché est considéré comme liquide.

Juste valeur des dettes

Pour les dettes à taux fixe envers les établissements de crédit et la clientèle de durée supérieure à un an, la juste valeur est présumée correspondre à la valeur actualisée des flux futurs au taux de marché en vigueur à la date de clôture. Le *spread* de crédit propre n'est pas pris en compte.

2.5 PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ET DATE DE CLOTURE

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le format des états de synthèse utilisé est conforme au format proposé par la recommandation n° 2013-04 du 7 novembre 2013 de l'Autorité des Normes Comptables.

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes au 30 juin 2017. Les états financiers consolidés du groupe au titre de l'exercice clos le 30 juin 2017 ont été arrêtés par le conseil d'administration du 27 juillet 2017.

► NOTE 3 – NOTES RELATIVES AU BILAN

3.1 INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE

Les dérivés qualifiés de couverture sont ceux qui respectent, dès l'initiation de la relation de couverture et sur toute sa durée, les conditions requises par la norme IAS 39 et notamment la documentation formalisée de l'existence d'une efficacité des relations de couverture entre les instruments dérivés et les éléments couverts, tant de manière prospective que de manière rétrospective.

Les couvertures de juste valeur correspondent principalement à des swaps de taux d'intérêt assurant une protection contre les variations de juste valeur des instruments à taux fixe imputables à l'évolution des taux de marché. Ces couvertures transforment des actifs ou passifs à taux fixe en éléments à taux variable. Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

La couverture de juste valeur est également utilisée pour la gestion globale du risque de taux.

	30.06.2017			31.12.2016		
	Notionnel	Juste valeur positive	Juste valeur négative	Notionnel	Juste valeur positive	Juste valeur négative
<i>en K€</i>						
Instruments de taux	13 833	0	2 583	21 558	0	2 885
Opérations fermes	13 833	0	2 583	21 558	0	2 885
Opérations conditionnelles						
Couverture de juste valeur	13 833	0	2 583	21 558	0	2 885
Opérations fermes						
Opérations conditionnelles						
Couverture de flux de trésorerie						
Dérivés de crédit						
Total des instruments dérivés de couverture	13 833	0	2 583	21 558	0	2 885
Réévaluation de la composante taux couverte			2 583			2 885

3.2 HIERARCHIE DE LA JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

La répartition des instruments financiers par nature de prix ou modèles de valorisation est donnée dans le tableau ci-dessous :

	Cotation sur un marché actif (niveau 1)	Techniques de valorisation utilisant des données observables (niveau 2)	Techniques de valorisation utilisant des données non observables (niveau 3)	VALEUR COMPTABLE AU 30.06.2017	Cotation sur un marché actif (niveau 1)	Techniques de valorisation utilisant des données observables (niveau 2)	Techniques de valorisation utilisant des données non observables (niveau 3)	VALEUR COMPTABLE AU 31.12.2016
<i>(en K€)</i>								
ACTIFS FINANCIERS								
Titres détenus à des fins de transaction								
Instruments dérivés détenus à des fins de transaction								
<i>Dont dérivés de taux</i>								
Autres actifs financiers détenus à des fins de transaction								
Actifs financiers détenus à des fins de transaction								
Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat								
Autres actifs financiers à la JV par le biais du cpte de Résultat								
Actifs financiers à la juste valeur sur option par résultat								
Instruments dérivés de couverture (dérivés de taux)								
Instruments dérivés de couverture								
Titres de participation - AFS								
Autres titres disponibles à la vente								
Autres actifs financiers disponibles à la vente								
Actifs financiers disponibles à la vente								

	Cotation sur un marché actif (niveau 1)	Techniques de valorisation utilisant des données observables (niveau 2)	Techniques de valorisation utilisant des données non observables (niveau 3)	VALEUR COMPTABLE AU 30.06.2017	Cotation sur un marché actif (niveau 1)	Techniques de valorisation utilisant des données observables (niveau 2)	Techniques de valorisation utilisant des données non observables (niveau 3)	VALEUR COMPTABLE AU 31.12.2016
<i>(en K€)</i>								
PASSIFS FINANCIERS		2 583		2 583		2 885		2 885
Titres détenus à des fins de transaction								
Instruments dérivés détenus à des fins de transaction								
<i>Dont dérivés de taux</i>								
Autres passifs financiers détenus à des fins de transaction								
Passifs financiers détenus à des fins de transaction								
Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat								
Autres passifs financiers à la JV par le biais du cpte de Résultat								
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat								
Instruments dérivés de couverture (dérivés de taux)		2 583		2 583		2 885		2 885
Instruments dérivés de couverture		2 583		2 583		2 885		2 885

3.3 PRETS ET CREANCES

3.3.1 Prêts et créances sur les établissements de crédit

<i>en K€</i>	30.06.2017	31.12.2016
A VUE	46 821	29 501
Comptes ordinaires débiteurs	46 821	29 501
Partenaires		
A TERME	0	0
Prêts à terme	0	0
Créances rattachées	0	0
TOTAL PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	46 821	29 501

Il n'y a pas de créances sur opérations à terme au 30 juin 2017.

3.3.2 Prêts et créances sur la clientèle

<i>en K€</i>	30.06.2017	31.12.2016
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS		
Crédits promoteurs		
Créances rattachées		
Crédits équipement	2	2
Autres crédits à la clientèle	198 984	214 419
Créances rattachées crédit à la clientèle	1 624	1 905
Prêts et créances dépréciés		
Dépréciations individuelles		
Dépréciations sur base de portefeuille	- 930	- 856
AUTRES CONCOURS A LA CLIENTELE	199 680	215 470
Encours de location financement *	481 660	474 198
Produits à recevoir		
Créances rattachées	2 167	1 902
Créances dépréciées	48	223
Dépréciations individuelles	- 24	- 145
Dépréciations sur base de portefeuille	- 608	- 540
OPERATIONS DE LOCATION FINANCEMENT ET ASSIMILEES	483 243	475 638
TOTAL DES PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE	682 923	691 108

* Dont opérations de location de financement en cours.

La juste valeur des autres concours à la clientèle s'élève à 209 M€ au 30 juin 2017 (234 M€ au 31 décembre 2016). Cette baisse s'explique par des remboursements anticipés d'encours. Cette juste valeur a été obtenue selon des techniques de valorisation utilisant des données observables (niveau 2).

La juste valeur des opérations de location-financement au 30 juin 2017 est estimée à 498 M€ (491 M€ en décembre 2016) détaillée comme suit :

<i>en K€</i>	30.06.2017	31.12.2016
à taux fixe	221 282	234 754
à taux variable	276 318	255 822
TOTAL	497 600	490 576

Cette valorisation a été obtenue par l'actualisation des flux de trésorerie à percevoir sur le portefeuille de location financement jusqu'à son extinction.

Pour actualiser les flux de trésorerie au 30 juin 2017, Locindus a utilisé une courbe zéro coupon à laquelle a été appliquée la marge d'intérêt moyenne (+100 points de base) pour l'ensemble du portefeuille de location financement à taux fixe. Concernant le portefeuille de Location financement à taux variables, les flux de trésorerie ont été actualisés avec le TIE (taux d'intérêt effectif) de chaque contrat.

Tableau de variation des contrats de location financement

	31.12.2016	Mise en exploitation	Amortissement et remboursement anticipé	30.06.2017
<i>en K€</i>				
Encours de location financement	474 198	28 872	-21 410	481 660

3.3.3 Créances dépréciées

<i>en K€</i>	30.06.2017		31.12.2016	
	Location Financement	Prêt	Location Financement	Prêt
Créances dépréciées				
- sur loyers	48		223	
- sur indemnités résiliation				
- sur prêts				
Total valeur brute	48		223	
Dépréciations créances dépréciées				
- sur loyers	- 24		- 145	
- sur indemnités résiliation				
- sur prêts				
Total Dépréciations	- 24		- 145	
Valeur nette créances dépréciées	24		78	

3.3.4 Informations complémentaires sur l'encours de location financement

Rapprochement entre l'investissement brut à la date de clôture et la valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir.

Investissement brut à l'inventaire	Valeur actuelle (VAN) Paiements minimums en K€			
	A l'inventaire	<= à 1 an	> 1 an et <= 5 ans	> 5 ans
473 742	473 742	46 836	155 719	271 187

Loyers conditionnels de la période ⁽¹⁾

Produits financiers IAS de la période en K€	
Intérêts financiers	Loyers conditionnels
8 422	1 778

Produits financiers non acquis ⁽²⁾

Produits financiers IAS non acquis K€		
Intérêts financiers	Produits à étaler	Charges à étaler
93 080	0	0

Valeurs résiduelles non garanties ⁽³⁾

Valeurs résiduelles non garanties en K€
132 715

(1) Le loyer conditionnel désigne la partie des paiements au titre de la location dont le montant n'est pas fixe mais qui est établie sur la base du montant futur d'un critère qui varie autrement que par l'écoulement du temps (par exemple, un pourcentage du chiffre d'affaires futur, le degré d'utilisation future, les indices des prix futurs et les taux d'intérêt du marché futurs).

(2) Les produits financiers non acquis sont la différence entre l'investissement brut et l'investissement net dans le contrat de location.

(3) La valeur résiduelle non garantie est la part de la valeur résiduelle de l'actif loué dont la résiliation par le bailleur n'est pas assurée ou qui est garantie uniquement par une partie liée au bailleur.

3.4 IMPOTS DIFFERES

Analyse des actifs et passifs d'impôts différés par poste du bilan et par nature

Les impôts différés déterminés sur les différences temporelles reposent sur les sources de comptabilisation détaillées dans le tableau suivant :

en K€	30.06.2017	31.12.2016
Actifs d'impôts courants et d'impôts différés	1 383	2 090
Impôts courants	0	734
Impôts différés	1 383	1 356
Passifs d'impôts courants et d'impôts différés	129	85
Impôts courants	129	85
Impôts différés	0	0

<i>en K€</i>	30.06.2017	31.12.2016
Provisions sur base de portefeuilles	459	467
Autres provisions non déductibles	887	890
Autres sources de différences temporelles	491	528
Autres éléments de valorisation du bilan	-454	-530
Impôts différés liés aux décalages temporels	1 383	1 356
IMPOTS DIFFERES NETS	1 383	1 356
Comptabilisés :		
A l'actif du bilan	1 383	1 356
Au passif du bilan		

3.5 COMPTE DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

<i>en K€</i>	30.06.2017	31.12.2016
Charges constatées d'avance	747	811
Produits/swap/cap à recevoir		
COMPTES DE REGULARISATION - ACTIF	747	811
Dépôts de garantie versés	26	62
Etat TVA et droit de bail	232	1 029
Débiteurs divers	2 680	2 568
ACTIFS DIVERS	2 938	3 659
TOTAL DES COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	3 685	4 470

3.6 IMMEUBLES DE PLACEMENT

Les immeubles de placement et immobilisations corporelles / incorporelles se décomposent comme suit :

<i>en K€</i>	30.06.2017			31.12.2016		
	Valeur brute	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette	Valeur brute	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette
IMMEUBLES DE PLACEMENT	5 380	-4 672	708	5 454	-4 720	734
Immeuble de placement en exploitation	5 214	-4 534	680	5 214	-4 523	692
Créances douteuses	166	- 138	28	240	- 197	43
Immeubles de placement en cours						

La juste valeur des immeubles de placement s'élève à 1,8 M€ au 30 juin 2017 (2,4 M€ en décembre 2016).

3.7 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	30.06.2017			31.12.2016		
	Valeur brute	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette	Valeur brute	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette
<i>en K€</i>						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0		0	0		0
Location Financement en cours						

3.8 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	30.06.2017			31.12.2016		
	Valeur brute	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette	Valeur brute	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette
<i>en K€</i>						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 584	- 1 584	-	1 584	- 1 584	-
Logiciels	1 584	-1 584	-	1 584	-1 584	-

Tableau des variations des immobilisations (valeurs brutes) :

	Solde au 01.01.2016	Acquisitions Transferts	Cessions Transferts	Solde au 31.12.2016	Acquisitions Transferts	Cessions Transferts	Solde au 30.06.2017
<i>en K€</i>							
Immeubles de placement							
Location simple en exploitation	9 302	0	- 4 089	5 213	0	0	5 213
Immobilisations corporelles							
Crédit-bail en cours	0			0			0
Immobilisations incorporelles							
Logiciels	1 584			1 584			1 584

Variation des amortissements et dépréciations :

	Solde au 01.01.2016	Dotations transferts	Reprises transferts	Solde au 31.12.2016	Dotations transferts	Reprises transferts	Solde au 30.06.2017
<i>en K€</i>							
Immeubles de placement	7 048	108	-2 633	4 523	11	0	4 534
Amortissements	7 048	108	-2 633	4 523	11	0	4 534
Dépréciation d'actifs							
Immobilisations corporelles							
Immobilisations incorporelles	1 584			1 584			1 584

3.9 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS ET LA CLIENTELE

Les dettes qui ne sont pas classées comme des passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat font l'objet d'une comptabilisation selon la méthode du coût amorti et sont enregistrées au bilan en « Dettes envers les établissements de crédit » ou en « Dettes envers la clientèle ».

Dettes envers les établissements de crédit

en K€	30.06.2017	31.12.2016
Autres sommes dues (Partenaires)	5 066	73
Dettes à vue envers les établissements de crédit	5 066	73
Emprunts et comptes à terme	413 836	404 344
Dettes rattachées	283	2 947
Dettes à terme envers les établissements de crédit	414 119	407 291
TOTAL DES DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	419 185	407 364

La juste valeur des dettes envers les établissements de crédit s'élève à 423 M€ au 30 juin 2017 (415 M€ au 31 décembre 2016). Elle a été obtenue par actualisation des flux à payer en utilisant une courbe zéro coupon.

3.10 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

EN K€	30.06.2017	31.12.2016
Produits constatés d'avance	477	472
Charges à payer	6 152	6 561
Comptes de régularisation - passif	6 629	7 033
Dépôts de garantie reçus	85	255
Créditeurs divers (*)	53 806	53 571
Passifs divers	53 891	53 826
TOTAL DES COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	60 520	60 859

(*) Dont avances preneurs : 49 671 K€ en juin 2017 contre 49 791 K€ en décembre 2016

3.11 PROVISIONS PASSIVES

EN K€	31.12.2016	Augmentation	Utilisation	Reprises non utilisées	Autres mouvements	30.06.2017
Provision pour risque sur la clientèle						
Provision pour litige fiscal	380					380
TOTAL DES PROVISIONS	380	0	0	0	0	380

3.12 ACTIONS ORDINAIRES

en K€	30.06.2017			31.12.2016		
	Nombre d'actions	Nominal (en euros)	Capital (en K€)	Nombre d'actions	Nominal (en euros)	Capital (en K€)
Valeur à l'ouverture	10 689 018	5,75	61 462	10 706 760	5,75	61 564
Annulation d'actions propres	0	5,75	0	-17 742	5,75	- 102
<i>Dont actions propres détenues à la clôture</i>	<i>20 036*</i>			<i>20 003</i>		
Augmentation de capital						
Valeur à la clôture	10 689 018	5,75	61 462	10 689 018	5,75	61 462

* Les 20 036 actions propres détenues en valeur nominale de 5,75 € sont valorisées au 30 juin 2017 au cours de bourse de 19,07 €

3.13 PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

en K€	30.06.2017	31.12.2016
EUROSCRIBE SAS	1 445	1 456
Total des participations dans les entreprises mises en équivalence	1 445	1 456

► NOTE 4 - NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1 INTERETS, PRODUITS ET CHARGES ASSIMILÉS

Ce poste enregistre les intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif des actifs et passifs financiers évalués au coût amorti, à savoir les prêts et emprunts sur les opérations interbancaires et sur les opérations clientèle, le portefeuille d'actifs détenus jusqu'à l'échéance, les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées.

Il enregistre également les coupons courus et échus des titres à revenu fixe comptabilisés dans le portefeuille d'actifs financiers disponibles à la vente et des dérivés de couverture, étant précisé que les intérêts courus des dérivés de couverture de flux de trésorerie sont portés en compte de résultat symétriquement aux intérêts courus de l'élément couvert.

en K€	30.06.2017	30.06.2016
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILÉS	9 900	15 281
Intérêts sur contrat de location financement *	7 118	8 588
Intérêts sur les swaps	- 2	3 611
Intérêts sur prêts à la clientèle	2 764	2 424
Autres intérêts	20	658

* Dont les produits de cession de contrat de crédit-bail ainsi que les indemnités perçues sur les opérations de locations longue durée.

<i>en K€</i>	30.06.2017	30.06.2016
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	-3 046	-7 732
Intérêts sur obligations et autres titres à revenu fixe	- 7	-4 007
Intérêts sur les swaps	- 335	- 535
Intérêts sur opérations avec les établissements de crédit	-2 704	-3 184
Autres intérêts	0	- 6

4.2 COMMISSIONS NETTES

<i>en K€</i>	30.06.2017			30.06.2016		
COMMISSIONS NETTES	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Autres commissions	789	- 117	672	84	- 67	17
Total	789	- 117	672	84	- 67	17

4.3 PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITES

Figurent essentiellement dans ce poste, les produits et charges des immeubles de placement (loyers et charges, résultats de cession, amortissements et dépréciations).

<i>en K€</i>	30.06.2017	30.06.2016
PRODUITS DES AUTRES ACTIVITES	624	408
Sur location financement	380	88
- résultat de cession		
- dépréciation		
- indemnités reçues		
- autres produits et charges CBI	380	88
Sur location simple	244	320
- loyers	190	320
- refacturation de charges	54	
- dotation/reprise de provision	0	0
- plus-value de cession	0	0
- pertes ou gains sur créances dépréciées		
Sur autres activités		

<i>en K€</i>	30.06.2017	30.06.2016
CHARGES DES AUTRES ACTIVITES	- 162	- 931
Sur location financement	- 78	- 665
- charges propres	- 78	- 665
Provision pour dépréciation	0	- 600
Charges non refacturables	- 78	- 65
- Autres charges		
Sur location simple	- 84	- 266
- dotation aux amortissements	- 11	- 34
- moins-value de cession		
- charges refacturables	- 43	- 107
- charges non refacturables	- 30	- 125
Sur autres activités		

4.4 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

Les charges générales d'exploitation comprennent essentiellement les charges liées à la convention avec le Crédit Foncier, soit 1,6 M€ au 30 juin 2017, et les frais de personnel refacturés dans le cadre des services extérieurs.

Les charges générales d'exploitation comprennent aussi, outre les impôts et taxes, les rémunérations versées aux mandataires sociaux (17 K€).

<i>en K€</i>	30.06.2017	30.06.2016
Charges de personnel	- 17	- 18
Impôts et taxes	- 399	- 444
Services extérieurs	-2 249	-2 259
Autres frais administratifs	-2 649	-2 704
Autres charges d'exploitation non bancaires		
Autres produits d'exploitation non bancaires		
TOTAL DES CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	-2 666	-2 722

4.5 COUT DU RISQUE

Ce poste enregistre la charge nette des dépréciations constituées au titre du risque de crédit, qu'il s'agisse de dépréciations individuelles ou de dépréciations constituées sur base de portefeuilles de créances homogènes.

Il porte aussi bien sur les prêts et créances que sur les titres à revenu fixe supportant un risque avéré de contrepartie. Les pertes liées à d'autres types d'instruments (dérivés ou titres comptabilisés à la juste valeur sur option) constatées suite à la défaillance de la contrepartie figurent également dans ce poste.

<i>en K€</i>	30.06.2017	30.06.2016
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	36	-138
Récupérations sur créances amorties		
Créances irrécouvrables non couvertes par des dépréciations		
TOTAL COÛT DU RISQUE	36	-138

Coût du risque de la période par nature d'actifs

<i>en K€</i>	30.06.2017	30.06.2016
Opérations interbancaires		
Opérations avec la clientèle	36	-138
Engagement par signature		
Autres actifs financiers	0	0
TOTAL COÛT DU RISQUE	36	-138

4.6 IMPOTS SUR LE RESULTAT

<i>en K€</i>	30.06.2017	30.06.2016
Impôts courants	-2 149	-2 147
Impôts différés	27	370
TOTAL DES IMPOTS SUR LE RESULTAT	-2 122	-1 777

Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique

<i>en K€</i>	30.06.2017	30.06.2016
Résultat net (part du groupe)	3 227	2 691
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	-12	-259
Impôts	2 122	1 777
Résultat comptable avant impôts	5 337	4 209
Taux d'imposition de droit commun français	34,43 %	34,43 %
Charge (produit) d'impôts théorique au taux en vigueur en France	1 838	1 449
Effet des différences permanentes	205	321
Impôts à taux réduits et activités exonérées		
Impôts sur exercices antérieurs, crédits d'impôts et autres impôts		
Impact report variable	64	
Autres éléments	15	7
Impôts sur le résultat	2 122	1 777
TAUX EFFECTIF D'IMPOT (CHARGE D'IMPOTS SUR LE RESULTAT RAPPORTEE AU RESULTAT TAXABLE)	39,75 %	42,22 %

► NOTE 5 - NOTES RELATIVE AUX EXPOSITIONS AUX RISQUES

Gestion des risques

L'activité de financement d'actifs immobiliers expose Locindus à un ensemble de risques identifiés et faisant l'objet d'une gestion active et permanente assurée par le Responsable des Risques en liaison directe avec la Direction de Locindus.

Certaines informations relatives à la gestion des risques requises par la norme IFRS7 sont également présentées dans le rapport sur la gestion des risques. Elles font partie intégrante des comptes certifiés par les commissaires aux comptes.

5.1 RISQUE DE CREDIT ET RISQUE DE CONTREPARTIE

Certaines informations relatives à la gestion des risques requises par la norme IFRS 7 sont également présentées dans le rapport sur la gestion des risques. Elles incluent :

- la décomposition du portefeuille de crédit par catégories d'expositions brutes et par approches ;
- la répartition des expositions brutes par catégories et par approches avec distinction du risque de crédit et du risque de contrepartie ;
- la répartition des expositions brutes par zone géographique ;
- la concentration du risque de crédit par emprunteur ;
- la répartition des expositions par qualité de crédit.

5.1.1 Mesure et gestion du risque de crédit

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et il peut se manifester par la migration de la qualité de crédit voire le défaut de la contrepartie.

Les engagements exposés au risque de crédit sont constitués de créances existantes ou potentielles et notamment de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties de bonne fin ou engagements confirmés ou non utilisés.

Les procédures de gestion et les méthodes d'évaluation des risques de crédit, la concentration des risques, la qualité des actifs financiers sains, l'analyse et la répartition des encours sont communiquées dans le rapport sur la gestion des risques.

5.1.2 Exposition globale au risque de crédit et risque de contrepartie

Le tableau ci-dessous présente l'exposition de l'ensemble des actifs financiers du Groupe au risque de crédit. Cette exposition au risque de crédit (déterminée sans tenir compte de l'effet des compensations non comptabilisées et des collatéraux) correspond à la valeur nette comptable des actifs financiers.

en K€	30.06.2017	31.12.2016
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (<i>hors titres à revenu variable</i>)		
Instruments dérivés de couverture		
Actifs financiers disponibles à la vente (<i>hors titres à revenu variable</i>)		
Prêts et créances sur les établissements de crédit	46 821	29 501
Prêts et créances avec la clientèle	682 923	691 108
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Exposition nette des engagements au bilan	729 744	720 609
Garanties financières données	3 312	3 312
Engagements par signature	28 072	40 579
Provisions pour engagement par signature		
Exposition nette des engagements au hors-bilan	31 384	43 891
EXPOSITION GLOBALE NETTE AU RISQUE DE CREDIT ET AU RISQUE DE CONTREPARTIE	761 128	764 500

Les procédures de gestion et les méthodes d'évaluation des risques de crédit, la concentration des risques, la qualité des actifs financiers sains, l'analyse et la répartition des encours sont communiquées dans le rapport sur la gestion des risques.

5.1.3 Dépréciations et provisions pour risque de crédit

<i>en K€</i>	31.12.2016	Dotations	Reprises	Autres variations	30.06.2017
Opérations avec la clientèle	1 540	-160	137	0	1 562
Autres actifs financiers	197	0	59		138
Dépréciations déduites de l'actif	1 737	-160	196		1 700
Provisions sur engagements hors bilan					
TOTAL DES DEPRECIATIONS ET PROVISIONS POUR RISQUE DE CREDIT	1 737	-160	196		1 700

5.1.4 Actifs financiers présentant des impayés

Les actifs présentant des arriérés de paiement sont des actifs financiers sains présentant des incidents de paiement.

À titre d'exemple :

- un instrument de dette peut présenter un arriéré lorsque l'émetteur obligataire ne paie plus son coupon ;
- un prêt est considéré comme étant en arriéré de paiement si une des échéances ressort comptablement impayée ;
- un compte ordinaire débiteur déclaré sur la ligne « Prêts et avances » est considéré comme étant en arriéré de paiement si l'autorisation de découvert, en durée ou en montant, est dépassée à la date de l'arrêt.

Les montants présentés dans le tableau ci-dessous n'incluent pas les impayés techniques, c'est-à-dire notamment les impayés résultant d'un décalage entre la date de valeur et la date de comptabilisation au compte du client.

Les arriérés de paiements au 30 juin 2017 concernent 11 dossiers.

L'encours financier sur les dossiers encore en service représente au 30 juin 38,8 M€.

La répartition des impayés par ancienneté d'arriéré est la suivante :

<i>en K€</i>	Encours non dépréciés présentant des impayés				Encours dépréciés (valeur nette)	Total des arriérés de paiements
	< ou = 90 jours	> 90 jours et <=180 jours	> 180 jours et <=1 an	> 1 an		
Prêts et avances	366		1	5	24	396
Total au 30/06/2017	366		1	5	24	396

5.1.5 Mécanismes de réduction du risque de crédit : actifs obtenus par prise de possession de garantie

Le groupe Locindus n'a pas obtenu d'actifs par prise de possession de garantie.

5.2 RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché représente le risque pouvant engendrer une perte financière due à des mouvements de paramètres de marché, notamment :

- les taux d'intérêt : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt ;
- les cours de change ;
- les prix : le risque de prix résulte des variations de prix de marché, qu'elles soient causées par des facteurs propres à l'instrument ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments négociés sur le marché. Les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments financiers dérivés sur matières premières sont soumis à ce risque ;
- et plus généralement, tout paramètre de marché intervenant dans la valorisation des portefeuilles.
- Les systèmes de mesures et de surveillance des risques de marché sont communiqués dans le rapport sur la gestion des risques.

L'information relative à la gestion des risques de marché requise par la norme IFRS 7 est présentée dans le rapport sur la gestion des risques.

5.3 RISQUE DE TAUX D'INTERET ET RISQUE DE CHANGE

Le risque de taux représente pour la banque l'impact sur ses résultats annuels et sa valeur patrimoniale d'une évolution défavorable des taux d'intérêt. Le risque de change est le risque de voir la rentabilité affectée par les variations du cours de change.

La gestion du risque de taux d'intérêt global et la gestion du risque de change sont présentées dans le rapport sur la gestion des risques.

5.4 RISQUE DE LIQUIDITE

Le risque de liquidité représente pour la banque l'impossibilité de faire face à ses engagements ou à ses échéances à un instant donné.

Les procédures de refinancement et les modalités de gestion du risque de liquidité sont communiquées dans le rapport sur la gestion des risques.

Échéances par durée restant à courir

Le tableau suivant présente les montants par date d'échéance contractuelle.

Les instruments financiers en valeur de marché par résultat relevant du portefeuille de transaction, les actifs financiers disponibles à la vente à revenu variable, les encours douteux, les instruments dérivés de couverture et les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux sont positionnés dans la colonne « Non déterminé ». En effet, ces instruments financiers sont :

- soit destinés à être cédés ou remboursés avant la date de leur maturité contractuelle ;
- soit destinés à être cédés ou remboursés à une date non déterminable (notamment lorsqu'ils n'ont pas de maturité contractuelle) ;
- soit évalués au bilan pour un montant affecté par des effets de revalorisation.

Les intérêts courus non échus sont présentés dans la colonne « inférieur à 1 mois ».

Les montants présentés sont les montants contractuels hors intérêts prévisionnels.

Échéances par durée restant à courir

<i>en K€</i>	Inférieur à 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Non détermi- né	Total
Caisse, banques centrales	0						0
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat							0
Instruments dérivés de couverture							0
Actifs financiers disponibles à la vente						0	0
Prêts et créances sur les établissements de crédit	46 821	0	0				46 821
Prêts et créances sur la clientèle	3 376	20 452	51 178	229 604	378 313	0	682 923
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux							0
Actifs financiers par échéance	50 197	20 452	51 178	229 604	378 313	0	729 744
Instruments dérivés de couverture						2 583	2 583
Dettes envers les établissements de crédit	1	9 693	22 022	136 950	250 520		419 185
Dettes envers la clientèle							0
Dettes représentées par un titre	0	0	0	0			0
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux							0
Dettes subordonnées							0
Passifs financiers par échéance	1	9 693	22 022	136 950	250 520	2 583	421 768
Engagements de financements donnés en faveur des établissements de crédit							0
Engagements de financements donnés en faveur de la clientèle			28 072	0			28 072
Engagements de financement donnés			28 072	0	0		28 072
Engagements de garantie en faveur des établissements de crédit				3 312		0	3 312
Engagements de garantie en faveur de la clientèle			0		0	0	0
Engagements de garantie donnés	0	0	0	3 312	0	0	3 312

► NOTE 6 - INFORMATION SECTORIELLE

En application d'IFRS 8 la société présente une information sectorielle qui reflète la vue du management établie sur la base de données internes de gestion. Dans ce cadre, Locindus présente la ventilation de ses actifs passifs et résultats sectoriels en fonction de ses activités économiques qui sont :

- la location-financement ;
- la location simple ;
- les prêts à la clientèle ;
- autres (charges de structure et impôts sur les sociétés).

6.1 COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE PAR SECTEUR D'ACTIVITE

en K€	Activité Location Financement		Activité Location Simple		Prêts		Autres **		Total Groupe	
	juin-17	juin-16	juin-17	juin-16	juin-17	juin-16	juin-17	juin-16	juin-17	juin-16
Loyers et revenus nets de charges directes	7 090	8 588	189	54	2 897	2 595	0	43	10 176	11 280
Charges et produits non récurrents	28	- 577	- 30	0	464		379		841	- 577
Charges financières *	-2 360	-2 051	0	0	- 668	-1 247	0	- 337	-3 028	-3 635
PRODUIT NET BANCAIRE	4 758	5 960	160	54	2 693	1 348	379	- 294	7 990	7 069
Charges générales d'exploitation	0	0	0	0	0	0	-2 666	-2 722	-2 666	-2 722
Dotations aux immob. corporelles et incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	4 758	5 960	160	54	2 693	1 348	-2 287	-3 016	5 324	4 347
Coût du risque	51	- 91	59	33	- 74	- 80	0		36	- 138
RESULTAT D'EXPLOITATION	4 809	5 869	219	87	2 619	1 268	-2 287	-3 016	5 360	4 209
Gains ou pertes sur actifs immobilisés+ M.E.E.	0	0	- 12	0	0	0	0	259	- 12	259
RESULTAT AVANT IMPOT	4 809	5 869	207	87	2 619	1 268	-2 287	-2 757	5 348	4 468
Impôt sur les bénéfices							-2 122	-1 777	-2 122	-1 777
RESULTAT NET	4 809	5 869	207	87	2 619	1 268	-4 409	-4 534	3 227	2 691

* La clef de répartition des charges financières ne prend pas en compte l'activité de location simple qui est considérée comme refinancée par les fonds propres.

** Concerne principalement les charges générales d'exploitation et l'impôt sur les sociétés.

6.2 BILAN CONSOLIDE PAR SECTEUR D'ACTIVITE

ACTIF (K€)	30.06.2017					31.12.2016				
	Total	location finan- cement	location simple	Prêts	Holding	Total	location finan- cement	location simple	Prêts	Holding
Caisse, banques centrales, CCP	0				0	0				0
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	0					0				
Instruments dérivés de couverture	0	0				0	0			
Actifs financiers disponibles à la vente	0					0				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	46 821	22		0	46 799	29 501	1 262		0	28 239
Prêts et créances sur la clientèle	199 680			199 680		216 321			216 321	
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	0					0				
Opération de location financement et assimilées	483 243	483 243				474 787	474 787			
Actifs d'impôts courants	0				0	734				734
Actifs d'impôts différés	1 383				1 383	1 356				1 356
Comptes de régul et actifs divers	3 685	812	820	1 780	273	4 470	1 612	726		2 132
Actifs non courants destinés à être cédés	0					0				
Participations dans les entreprises associées + mises en équivalence	1 445	1 445			0	1 456	1 456			0
Immeubles de placement	681		681			692		692		
Immobilisations corporelles	0	0				0	0			
Immobilisations incorporelles	0					0				
TOTAL DE L'ACTIF	736 938	485 522	1 501	201 460	48 455	729 317	479 117	1 418	216 321	32 461

PASSIF (K€)	30.06.2017					31.12.2016				
	Total	location finan- cement	location simple	Prêts	Holding	Total	location finan- cement	location simple	Prêts	Holding
Banques centrales, CCP	0					0				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	0					0				
Instruments dérivés de couverture	2 583	784		1 799		2 885	2 885			
Dettes envers les établissements de crédit	419 185	286 774		132 411	0	407 364	276 020		131 258	86
Dettes envers la clientèle	0	0				0	0			
Dettes représentées par un titre	0	0				0	0			
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	0					0				
Passifs d'impôts courants	129				129	85				85
Passifs d'impôts différés	0					0				
Comptes de régul et passifs divers	60 520	58 290	370	0	1 860	60 859	58 213	623	1	2 022
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0					0				
Provisions	380	0			380	380	170			210
Dettes subordonnées	0					0				
Capitaux propres	254 141	4 809	207	2 619	246 506	257 744	11 794	648	2 642	242 660
<i>dont résultat net</i>	3 227	4 809	207	2 619	-4 408	6 828	11 794	648	2 642	-8 256
TOTAL DU PASSIF	736 938	350 657	577	136 829	248 875	729 317	349 082	1 271	133 901	245 063

► NOTE 7 - ENGAGEMENTS

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

Le montant communiqué correspond à la valeur nominale de l'engagement donné.

Les engagements de garantie donnés incluent les engagements par signature ainsi que les instruments financiers donnés en garantie.

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

en K€	30.06.2017	31.12.2016
Engagements de financement donnés en faveur	28 072	40 579
- des établissements de crédit		
- de la clientèle	28 072	40 579
* Ouvertures de crédit confirmées		
* Autres engagements		
Engagements de financement reçus	15 000	16 691
- d'établissements de crédit	15 000	16 691
- de la clientèle		
TOTAL des engagements de financement	43 072	57 270

ENGAGEMENTS DE GARANTIE

en K€	30.06.2017	31.12.2016
Engagements de garantie donnés	3 312	3 312
- d'ordre des établissements de crédit	3 312	3 312
- d'ordre de la clientèle	0	0
Engagements de garantie reçus	15 190	1 258
- d'établissements de crédit	15 190	1 258
- de la clientèle		
- d'engagement d'assurance		
TOTAL des engagements de garantie	18 502	4 570

Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle

Il s'agit d'ouvertures de crédits confirmés sur des opérations de prêts pour une valeur de 12,8 M€ au 30 juin 2017 et sur des opérations de crédit-bail pour 15,2 M€.

Engagements de garantie donnés en faveur de la clientèle

Locindus a donné une garantie à Cicobail sur une opération de crédit-bail pour un montant de 3,3 M€.

Engagements de financement reçus des établissements de crédit

Ils correspondent à l'autorisation de découvert pour 15 M€ non utilisée au 30 juin 2017.

Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit

Cautions reçues d'établissements de crédit pour 15,2 M€ au 30 juin 2017 afin de garantir tout ou partie d'opérations de location financement ou de prêts hypothécaires.

► NOTE 8 - TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

8.1 TRANSACTIONS AVEC LES SOCIETES LIEES

Dans le tableau ci-dessous figurent les relations avec la société Crédit Foncier actionnaire majoritaire :

en K€	30.06.2017	31.12.2016
	CFF	CFF
Prêts et créances sur les établissements Crédits	42 631	23 952
Autres actifs financiers		
Autres actifs	1 780	1 780
Total des actifs avec les entités liées	44 411	25 732
Dettes	397 799	389 188
Autres passifs financiers	0	0
Autres passifs	1 358	1 429
Total des passifs envers les entités liées	399 157	390 617
Intérêts, produits et charges assimilés	-2 377	-5 159
Commissions	0	0
Résultat net sur opérations financières	650	33
Produits nets des autres activités	0	0
Total du PNB réalisé avec les entités liées	-1 727	-5 126
Total charges générales d'exploitation	-1 883	-3 828
Engagements donnés		
Engagements reçus	15 000	16 691
Engagements sur instruments financiers à terme	5 428	12 996
Total des engagements avec les entités liées	20 428	29 687

8.2 TRANSACTIONS AVEC LES DIRIGEANTS

Les dirigeants sont les mandataires sociaux et les membres du Conseil d'administration de Locindus. Les rémunérations versées au titre du premier semestre 2017 aux deux mandataires sociaux s'établissent à 17 K€. Par ailleurs 97 K€ ont été versés aux administrateurs au titre des jetons de présence relatifs aux instances de l'exercice 2016.

► NOTE 9 - COMPENSATIONS D'ACTIFS ET DE PASSIFS FINANCIERS

Selon la norme IAS 32, les actifs et passifs financiers compensés au bilan l'auraient été au regard des critères de la dite norme. Selon cette norme, un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si :

- Le groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés, et ;
- S'il a l'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Le groupe Locindus n'opère pas de compensation d'actifs et de passifs financiers au bilan en application des règles de compensation d'IAS 32.

Les actifs et passifs financiers « sous accords de compensation non compensés au bilan » correspondent aux encours d'opérations sous contrats cadres de compensation ou assimilés, mais qui ne satisfont pas aux critères de compensation restrictifs de la norme IAS 32. C'est le cas notamment des opérations pour lesquelles le droit à compenser ne peut être exercé qu'en cas de défaut, d'insolvabilité ou de faillite de l'une ou l'autre des parties au contrat.

► NOTE 10 - JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS AU COUT AMORTI

Pour les instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur au bilan, les calculs de juste valeur sont communiqués à titre d'information, et doivent être interprétés comme étant uniquement des estimations.

En effet, dans la majeure partie des cas, les valeurs communiquées n'ont pas vocation à être réalisées, et ne pourraient généralement pas l'être en pratique.

Les justes valeurs ainsi calculées l'ont été uniquement pour des besoins d'information en annexe aux états financiers. Ces valeurs ne sont pas des indicateurs utilisés pour les besoins de pilotage des activités de banque commerciale, dont le modèle de gestion est un modèle d'encaissement des flux de trésorerie contractuels.

Les hypothèses simplificatrices retenues pour évaluer la juste valeur des instruments au coût amorti sont présentées en note 2.4

	Juste valeur	Cotation sur un marché actif (niveau 1)	Techniques de valorisation utilisant des données observables (niveau 2)	Techniques de valorisation utilisant des données non observables (niveau 3)
<i>en K€</i>				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	46 821		46 821	
Prêts et créances sur la clientèle	706 893			706 893
ACTIFS FINANCIERS AU COUT AMORTI	753 714		46 821	706 893
Dettes envers les établissements de crédit	422 919			422 919
Dettes envers la clientèle	0			0
Dettes représentées par un titre	0			0
PASSIFS FINANCIERS AU COUT AMORTI	422 919			422 919

► NOTE II - PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 30 JUIN 2017

Les sociétés dont la contribution aux états financiers consolidés n'est pas significative n'ont pas vocation à entrer dans le périmètre de consolidation. Le caractère significatif est apprécié au niveau des entités consolidées selon le principe de la significativité ascendante. Selon ce principe, toute entité incluse dans un périmètre de niveau inférieur est incluse dans les périmètres de consolidation de niveaux supérieurs, même si elle n'est pas significative pour ceux-ci.

Il n'y a pas eu d'évolution du périmètre au cours du premier semestre 2017.

SOCIETES CONSOLIDEES	FORME JURIDIQUE	METHODE CONSOLIDATION	% CONTRÔLE	% INTERÊT
Sociétés non financières				
OXIANE	SA (1er juillet 1992)	Intégration globale	100,00	100,00
SCRIBE BAIL LOGIS	SAS (février 2001)	Intégration globale	100,00	100,00
SCRIBEURO	SAS (juillet 2003)	Intégration globale	100,00	100,00
EUROSCRIBE (M.E.E)	SAS (juillet 2003)	Mise en équivalence	50,00	50,00

EUROSCRIBE (société mise en équivalence)

<i>en K€</i>	30.06.2017	31.12.2016
Capital	37	37
Résultat	- 23	1 924
Capitaux propres	2 888	2 911
Total actif	2 889	4 469
Chiffres affaires	9	366

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE 2017

Période du 1^{er} janvier 2017 au 30 juin 2017

LOCINDUS

19, rue des Capucines 75001 Paris

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés du groupe LOCINDUS, relatifs à la période du 1^{er} janvier 2017 au 30 juin 2017 tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I - Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

II - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 29 août 2017

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

KPMG S.A.

Jean-Baptiste Deschryver

Xavier de Coninck

Associé

Associé

RESPONSABLE DU DOCUMENT

M. PHILIPPE DUPIN

Directeur général de Locindus

Attestation du responsable

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés résumés de Locindus pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité figurant en pages 3 à 31 présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice. »

Charenton, le 30 août 2017

Philippe Dupin

Le Directeur général



Locindus SA à Conseil d'administration au capital de 61 461 853,50 euros
SIRET 642 041 768 00036 – APE 6491Z – 642 041 768 RCS Paris FILIALE
DU CREDIT FONCIER

Siège social : 19, rue des Capucines – 75001 Paris

Bureaux et correspondance : 4, quai de Bercy – 94224 Charenton cedex – Tél.: 01 57 44 83 55

www.locindus.fr

4 quai de Bercy | 94 224 Charenton CEDEX | locindus.fr
Siège Social : 19 rue des Capucines | Paris 75001



CRÉDIT FONCIER